



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée  
au titre de la catégorie suivante :  
actions de formation

# Offre de Formation 2025

**CREAI Nouvelle-Aquitaine**

103 ter rue Belleville - CS 81487

33063 BORDEAUX Cedex

[www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org)

A l'interface entre les personnes vulnérables, leurs proches et les professionnels, le CREAI Nouvelle-Aquitaine mène de nombreuses actions pour accompagner les transformations des secteurs social et médico-social. Aujourd'hui, alors que s'amorce la courbe du virage inclusif, les professionnels expriment le besoin de mieux comprendre les enjeux et les changements en cours.

Nous avons construit la présente offre de formation dans l'objectif de répondre aux préoccupations actuelles des dirigeants, des cadres et des professionnels socio-éducatifs des structures de Nouvelle-Aquitaine. Nos prestations de formation sont alimentées par l'expérience acquise depuis de nombreuses années par l'observation continue des besoins et le repérage des pratiques innovantes. L'esprit des CREAI, cultivé depuis 1964, imprègne nos propositions : notre finalité première est et reste la qualité des réponses apportées aux personnes vulnérables.

L'offre de formation est conçue de manière volontairement ciblée pour pouvoir tenir compte des préoccupations et des attentes du secteur.

Deux formules vous sont proposées :

▶ **Formations intra-établissement**

**Souple et adaptable**, ce dispositif de formation privilégie le principe de la formation-action pour une **articulation optimale entre les apports formatifs, vos préoccupations concrètes et la mise en pratique opérationnelle**. A partir des thèmes et des contenus proposés, nous **élaborons ensemble un programme de formation détaillé et personnalisé** (objectifs, contenus, méthode, durée) en fonction de vos attentes et du contexte de votre structure. **La formation se déroule dans votre structure**, le CREAI Nouvelle-Aquitaine se déplace dans toute la région.

▶ **Formations inter-établissements**

Généralement organisées dans les locaux du CREAI Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Poitiers ou Brive), les formations en inter-établissements et services sont conçues sous forme d'actions de **formation de courte durée sur des thèmes d'actualité**. En réunissant des professionnels de toute la région, elles **favorisent les échanges d'expérience et la réflexion transversale**.

# Sommaire

<b>Evolution des politiques publiques</b>	<b>4</b>
La mise en œuvre des réformes dans le secteur du médico-social	4
Participer au Diagnostic territorial partagé	5
Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)	6
De 2007 à 2022 : de la protection de l'enfance à la protection de l'enfant	7
De l'évaluation des besoins et ressources de l'enfant au Projet pour l'enfant	8
Les GEM et le cahier des charges 2016 et 2019	9
La réforme de la tarification SERAFIN-PH	10
<b>Vie institutionnelle et fonctionnement des établissements</b>	<b>11</b>
Conduire sa démarche d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité avec le logiciel des CREAI ARSENE	11
Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux	12
Elaboration et accompagnement du projet personnalisé	13
Mettre en œuvre des pratiques de coopération et de coordination pour améliorer la réponse aux besoins des personnes accompagnées	14
Partage des informations à caractère secret	15
Le dossier unique de l'utilisateur	16
Les écrits professionnels	17
La participation effective des usagers à leur accompagnement	18
Droits et participation des usagers en ESMS	19
Être délégué des personnes en ESAT	20
Méthodologie de projets au sein d'un établissement de son élaboration à son évaluation	21
<b>Accompagnement et pratiques professionnelles</b>	<b>22</b>
Promotion de la bientraitance, Prévention de la maltraitance	22
La personnalisation de l'accompagnement en dispositif intégré médico-éducatif	23
Accompagner le vieillissement et la fin de vie des personnes handicapées	24
Comprendre et accompagner les proches aidants familiaux à domicile	25
La place des proches en établissements : une relation de qualité avec les familles	26
Perte d'autonomie chez la personne âgée, prévention et maintien des capacités	27
La prise en compte et l'accompagnement de la violence dans les ESMS accueillant des enfants et des adolescents	29
<b>Faire face aux situations difficiles</b>	<b>30</b>
Les comportements-problèmes : prévention et réponses	30
L'accueil des personnes en difficultés / agressives	32
<b>Calendrier des formations inter-établissement</b>	<b>32</b>
<b>Présentation du CREAI Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>33</b>
<b>La charte des CREAI</b>	<b>38</b>
<b>Informations pratiques</b>	<b>39</b>
<b>Méthodes pédagogiques et d'évaluation</b>	<b>41</b>
<b>Conditions générales de ventes</b>	<b>42</b>
<b>Règlement intérieur</b>	<b>45</b>
<b>Lexique</b>	<b>46</b>

# LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DANS LE SECTEUR DU MEDICO-SOCIAL

## Contexte

Le secteur médico-social connaît depuis le début des années 2000 de fortes évolutions sur les plans législatif et organisationnel. Ces évolutions s'inscrivent dans un changement de la manière de concevoir l'accompagnement des personnes vulnérables, favorisant autant que faire se peut l'inclusion et la participation sociale des enfants et des adultes en situation de handicap. Cela se traduit par la construction de projets individuels dynamiques coordonnant l'action de plusieurs acteurs, modifiables en fonction de l'évolution du projet de vie.

La formation proposée par le CREA I présente le contexte des réformes en cours, dans une perspective historique, depuis le début des années 2000 et l'avènement du concept de parcours. Comment comprendre la réforme de la tarification SERAFIN –PH ? Pourquoi proposer des réponses sous forme de dispositifs ? Qu'apporte la démarche « *réponse accompagnée pour tous* » ? Comment travailler en coopération avec les autres acteurs du territoire ? Quelles incidences ces transformations peuvent-elles avoir en termes d'organisation et de pratiques professionnelles ?

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de donner aux professionnels des ESMS une lecture de la logique à l'œuvre et une compréhension des articulations entre toutes les réformes

Au terme de la formation, les participants disposeront des clés pour comprendre le positionnement de leur structure dans l'environnement social et médico-social. Les enjeux et l'actualité de la réforme SERAFIN PH seront connus.

**Durée :** 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

### Dates :

Formation inter-établissements : contacter le CREA I

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

### Intervenante :

Patricia FIACRE, Socio-démographe

### Tarif :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

### Nombre de participants :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### 1<sup>ère</sup> partie :

- **Le contexte législatif** : les quatre notions communes aux lois des années 2000.
- **Les réformes en cours et leur articulation** : à partir d'une cartographie des réformes actuelles, présentation des différentes composantes de ce nouveau paysage institutionnel concernant :
  - **L'évolution des organisations** : la réponse accompagnée pour tous et ses 4 axes, la réforme de la tarification SERAFIN PH, la réforme de la nomenclature des structures médico-sociales (FINESS), le projet régional de santé, les dispositifs innovants (ex : dispositif ITEP), les CPOM.
  - **Les nouveaux outils à disposition ou en construction** : les systèmes d'information partagée, le dossier personnalisé de l'utilisateur, l'outil Via trajectoire, le Répertoire opérationnel des ressources, le diagnostic territorial partagé, les tableaux de bord de l'ANAP.
  - **Les recommandations de bonnes pratiques** qui concernent les établissements et services médico-sociaux pour enfants.

### 2<sup>ème</sup> partie :

- **La promotion des pratiques professionnelles** et d'un cadre bien traitant pour accompagner les parcours personnalisés
- **Présentation des modalités et des outils** dont dispose un établissement médico-social pour participer aux espaces de concertation partenariale : les commissions des cas complexes, les espaces d'élaboration de la politique départementale d'action sociale et médico-sociale, le répertoire opérationnel des ressources etc.

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels d'encadrement et socio-éducatifs des établissements et services médico-sociaux. Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Intervention auprès d'un groupe de 15 personnes maximum afin de favoriser les échanges et l'émergence des questionnements.

Les présentations ainsi que plusieurs articles commentant la « révolution douce » seront remis aux participants.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# PARTICIPER AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

## Contexte

En 2013, le Comité interministériel du handicap a établi une feuille de route sollicitant la recherche d'une méthodologie pour établir les diagnostics territoriaux partagés ainsi que le développement d'un système d'informations partagé.

La réorganisation des réponses aux besoins des populations vulnérables est aujourd'hui un chantier national et régional prioritaire. De nombreuses réformes sont à l'œuvre. Elles visent à assurer la complémentarité des acteurs sur un territoire, dans une perspective de dispositif intégré.

Les Agences Régionales de Santé sont chargées de conduire cette réorganisation dans le cadre de leur projet régional de santé, en s'appuyant sur les acteurs du territoire concernés par la prise en compte des personnes vulnérables.

Sur chaque territoire, la réorganisation repose sur un diagnostic territorial partagé (art L.1434-10 du CSP). *« Le diagnostic territorial partagé a pour objet d'identifier les besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population concernée en s'appuyant sur des données d'observation. (...) Il identifie les insuffisances en termes d'offre, d'accessibilité, de coordination et de continuité des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, notamment en matière de soins palliatifs, en portant une attention particulière aux modes de prise en charge sans hébergement. (...) »*

Les établissements et services médico-sociaux sont un acteur clé de la connaissance des besoins des personnes vulnérables. Ils sont appelés à faire évoluer leur offre et leur organisation en fonction des résultats du diagnostic territorial partagé.

La méthode pour la réalisation du DTP appelée des vœux du CIH, validée par la CNSA en avril 2016, repose sur le principe de la triple expertise : expertise des personnes vulnérables, des aidants familiaux et des professionnels.

**Durée :** 3 jours / 18 heures -9h30-12h30 / 13h30-16h30  
Formation en intra sur demande

**Intervenante :**  
Patricia FIACRE, Socio-démographe

**Tarif :**  
Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**  
Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectifs de :

- Donner les clés aux établissements et services pour participer au DTP de leur territoire en leur permettant de :
  - Construire les indicateurs relatifs aux besoins du public cible
  - Définir les complémentarités avec les autres acteurs du territoire
- Favoriser la participation des personnes accompagnées et de professionnels de l'établissement ou du service au processus de DTP.

## Contenu

### Jour 1 :

- Les réformes en cours
- Les principes et la méthode du DTP

### Jour 2 :

- La construction des indicateurs par les établissements et services (enquête ES, tableau de bord de l'ANAP, Système d'information des ESMS). A quoi cela sert-il ?
- Travail sur les outils dont dispose l'établissement ou le service

### Jour 3 :

- Le recueil du point de vue du public cible : l'évaluation des besoins des personnes accueillies, les enquêtes de satisfaction et les autres modes de recueil des attentes dans l'établissement ou le service

## Public visé – Prérequis

La formation s'adresse aux équipes de direction, aux qualitatifs, aux chefs de services des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le personnel administratif peut être associé à la séquence sur les indicateurs (enquête ES, tableau de bord ANAP etc.)  
Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Chaque journée débute par un apport théorique puis un travail collectif est engagé sur les outils et pratiques de l'établissement.

Le guide méthodologique du DTP et les supports pédagogiques (Diaporama, réformes en cours, l'évaluation des besoins etc.) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

## Contexte

Les autorités de tarification et de contrôle invitent l'ensemble des établissements et services du secteur médico-social à entrer dans la démarche CPOM, afin d'améliorer le pilotage des structures, tout en suscitant la réflexion et l'innovation pour une négociation d'objectifs à moyen terme.

Les objectifs potentiellement constitutifs d'un CPOM sont de plusieurs ordres : rationalisation des dépenses, mise en œuvre du projet médico-social en lien avec la démarche qualité et les évaluations internes, dans le cadre du schéma départemental, et adaptation des moyens.

## Objectifs de la formation

La formation vise à

- dispenser les apports juridiques nécessaires au CPOM,
- doter les participants d'outils pour réaliser un autodiagnostic,
- aider à la réflexion pour préparer les négociations de CPOM.

**Durée :** 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30  
Formation en intra sur demande

**Intervenant :**  
Thierry DIMBOUR, Directeur du CREAI

**Tarif :**  
Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**  
Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### Matin : Les règles de bases du CPOM

- Appréhender le cadre législatif et réglementaire des CPOM
- Comprendre la mise en œuvre et cerner les enjeux
- Acquérir une méthode efficace pour négocier son CPOM – Passage d'une logique budgétaire à une logique financière

### Après-midi : Acquérir une méthode efficace pour négocier son CPOM

- Mise en œuvre du CPOM et son suivi
- Le bilan du CPOM et son renouvellement
- Echanges de pratiques et retour d'expériences

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux acteurs de la gouvernance, aux directeurs et aux comptables des établissements et services médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Apports théoriques avec un diaporama support, exercices et échange de pratiques.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie, documents...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# DE 2007 A 2022 : DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE A LA PROTECTION DE L'ENFANT

## Contexte

La loi de 2007 sur la protection de l'enfance est considérée comme une loi familialiste, ayant pour objet de maintenir l'enfant dans son milieu naturel et de travailler avec les familles autant que faire se peut ; la loi de 2016 est centrée sur les besoins de l'enfant et son développement, qui doivent primer sur toute autre considération.

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de présenter les apports de la loi 2016 et ceux de la loi 2007.

« Etre capable de » :

- Connaître la loi 2016 et ses décrets d'application
- Appréhender les besoins fondamentaux de l'enfant exprimés dans la démarche de consensus
- Permettre la mise en œuvre de la réforme de 2016
- 

**Durée** : 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates** :

Formation inter-établissements : contacter le CREAI  
Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante** :

Marianne SCHMITT, Sociologue

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne  
Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

- La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant
- La gouvernance nationale et départementale de la protection de l'enfance
- Sécuriser le parcours de l'enfant pris en charge par l'ASE
- Adapter le statut en cas de placement de longue durée
- Evaluation initiale et évaluation en cours de mesure
- Mise en œuvre du projet pour l'enfant
- La sortie de mesure

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels des établissements et services médico-sociaux de la protection de l'enfance ou intervenant auprès d'enfants relevant de la protection de l'enfance, professionnels des Conseils départementaux (PMI, ASE, MDS...).

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Apports réglementaires et méthodologiques ; échanges autour des pratiques ; cas pratiques. Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie, documents...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# DE L'ÉVALUATION DES BESOINS ET RESSOURCES DE L'ENFANT AU PROJET POUR L'ENFANT

## Contexte

Le projet pour l'enfant s'inscrit dans l'esprit de la loi du 5 mars 2007 qui affirme la place centrale de l'enfant dans le dispositif de protection. Il est élaboré en concertation avec la famille, et vise à favoriser l'épanouissement de l'enfant et, à plus long terme, son insertion. La loi 2016 donne au PPE des objectifs plus précis et relatifs aux différents domaines de vie de l'enfant tout au long de son parcours.

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de présenter les apports de la loi 2016 et ceux de la loi 2007.

« Etre capable de » :

- Connaître le décret d'application du Projet pour l'enfant
- Appréhender les besoins fondamentaux de l'enfant
- Elaborer le PPE avec l'enfant et sa famille et les différents partenaires qui accompagnent l'enfant
- S'approprier la dynamique : évaluation-objectifs-moyens-résultats.

**Durée** : 2 jours / 12 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

### Dates :

Formation inter-établissements : contacter le CREAI  
Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

### Intervenante :

Marianne SCHMITT, Sociologue

### Tarif :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne  
Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

### Nombre de participants :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

- Projet pour l'enfant : de la loi 2007 à la loi 2016
- La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant
- Elaborer le projet pour l'enfant avec ses différents domaines
- L'articulation entre le PPE et les autres projets
- Le processus d'élaboration du PPE
- La co-construction avec l'enfant et ses parents
- L'évaluation en cours de mesure et l'actualisation du PPE
- Préparer la sortie du dispositif

## Public visé - Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels des établissements et services médico-sociaux de la protection de l'enfance ou intervenant auprès d'enfants relevant de la protection de l'enfance, professionnels des Conseils départementaux (PMI, ASE, MDS...).

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Apports réglementaires et méthodologiques ; échanges autour des pratiques ; alternance diaporamas et études de cas à partir de rapports anonymisés.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie, grilles d'évaluation, trame du PPE...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.



# LES GEM ET LES CAHIERS DES CHARGES 2016 ET 2019

## Contexte

Introduits par la loi du 11 février 2005, les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des dispositifs essentiels dans le paysage de la compensation du handicap et de la restriction de la participation à la vie sociale. Le cahier des charges 2016 a fixé de nouveaux principes d'organisation, de fonctionnement et de partenariats requis pour bénéficier de la subvention allouée par l'ARS. L'enjeu essentiel de ce texte est d'inciter le GEM à viser l'autogestion.

## Objectifs de la formation

Ce dispositif de co-formation des adhérents avec des animateurs, des représentants de parrains et d'organismes gestionnaires permet de diffuser une information commune, de s'interroger sur sa juste place au sein du GEM et de faire évoluer ses représentations à l'égard des autres acteurs.

La formation a pour objectif de :

- Connaître le cadre juridique du cahier des charges des GEM 2016 et 2019 et de l'association loi 1901
- Comprendre le rôle et les limites de chaque acteur (dont parrain et gestionnaire)
- Prendre sa place dans le GEM et la faire évoluer.

**Durée :** 2 jours / 12 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :** Formation inter-établissements :

**Bordeaux : 17 & 18 avril 2025**

**Poitiers : 22 & 23 octobre 2025**

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Patricia FIACRE, Socio-démographe

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour  
et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### Jour 1

- Historique des GEM et perspectives
- Gouvernance, participation sociale et développement du pouvoir d'agir

### Jour 2

- Responsabilité des administrateurs
- Gouvernance, délégation de tâches et de responsabilités

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux GEM, associations désireuses d'accompagner un GEM lors de sa création, à tous les ESMS accueillant ou accompagnant des adultes en situation de handicap (psychique, lésion cérébrale acquise, autisme), aux adhérents de GEM, animateurs (bénévoles ou salariés), parrains et gestionnaires de GEM

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Alternance d'apports théoriques et illustrations dans les GEM (témoignages, échanges d'astuces).

Les supports pédagogiques (Cahier des charges 2016 et 2019, diaporamas, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# LA REFORME DE LA TARIFICATION SERAFIN-PH

## Contexte

Le projet de réforme SERAFIN-PH vise à mettre en place, dès 2020, une tarification fondée sur les besoins effectifs des personnes accompagnées et les prestations mises en œuvre (directement ou indirectement) pour y répondre.

Deux nomenclatures ont été arrêtées pour décrire les besoins des personnes accompagnées et les prestations délivrées par les structures. En proposant un langage commun, ces nomenclatures peuvent être utilisées dans la conduite des évaluations des besoins et la mise en place de réponses individuelles et collectives, territorialisées.

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de donner aux professionnels les clés de compréhension de la réforme de la tarification : pourquoi change-t-on aujourd'hui le mode de financement des établissements et services ? Comment cette réforme s'inscrit-elle dans le nouveau paysage médico-social, en lien avec les autres réformes ?

Le second objectif est de décrire, avec les professionnels socio-éducatifs et avec les cadres, l'activité réalisée par la structure ou les structures selon les nomenclatures SERAFIN PH. Au terme de la formation, la structure disposera d'une trame de description des besoins des personnes accompagnées et d'une trame pour décrire l'activité de la structure en vertu de la nomenclature des prestations.

**Durée :** 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :** Formation inter-établissements :

**Poitiers : 16 octobre 2025**

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Patricia FIACRE, Sociologue et démographe

Marianne SCHMITT, Sociologue

**Tarif :**

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

- **Les réformes en cours et leur articulation** : à partir d'une cartographie des réformes actuelles, présentation des différentes composantes de ce nouveau paysage institutionnel
- **La nomenclature des besoins SERAFIN PH**
- **La nomenclature des prestations SERAFIN-PH**
- **Objectivation des besoins du public accueilli**
- **Description de l'activité de la structure** selon la nomenclature des prestations

En amont, un travail sera effectué par le CREAI-Nouvelle-Aquitaine à partir du dernier rapport d'activité et des tableaux de bord de l'ANAP renseignés par l'organisme.

## Public visé - Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels d'encadrement et sociaux éducatifs des établissements et services médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Intervention auprès d'un groupe de 20 personnes maximum afin de favoriser les échanges et l'émergence des questionnements.

Les supports pédagogiques (diaporamas, ...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# CONDUIRE SA DEMARCHE D'EVALUATION INTERNE ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE AVEC ARSENE

## Contexte

La majorité des ESSMS a déjà mené au moins une évaluation interne et externe. L'enjeu actuel consiste à instaurer et entretenir une « culture qualité » dans le temps, au sein des équipes professionnelles. L'organisation d'une démarche qualité pose toutefois de nombreux défis, notamment celui de préserver le sens de l'action sociale et/ou médico-sociale.

Il s'agit donc de mobiliser la démarche qualité à la fois comme un outil managérial de pilotage de l'activité et de capitalisation des savoirs, mais aussi comme un support à l'articulation et à l'amélioration des pratiques institutionnelles. ARSENE©, logiciel conçu par le réseau national des CREAI, se décline en 15 référentiels spécialisés par public (handicap, protection de l'enfance, personnes âgées...) et par type de structure (EHPAD, ESAT, CMPP-CAMSP, SAD-SSIAD-SPASAD, CHRS, ...). Un module spécifique permet également aux organismes gestionnaires de suivre l'avancée de l'ensemble des démarches qualité conduites dans leurs ESSMS.

Au-delà des fonctionnalités développées (production automatisée du rapport d'évaluation interne ou de l'annexe annuelle obligatoire du rapport d'activité, production et suivi du PACQ, tableaux de bord partagés, pilotage des objectifs stratégiques et opérationnels d'amélioration de la qualité...), ARSENE© propose une méthodologie rigoureuse pour permettre aux directions et aux équipes de conduire, évaluer et suivre l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées.

**Durée** : 5 jours / 30 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30  
Formation en intra sur demande

**Intervenante** :

Marianne SCHMITT, Sociologue  
Patricia FIACRE, Sociologue et démographe

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Tarif** :

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de réaliser une évaluation interne et de :

- S'approprier des connaissances et des références partagées au sein d'un ESSMS, et/ou d'un organisme gestionnaire, contribuant à la qualité du service rendu ;
- Interroger méthodiquement la qualité du service rendu aux personnes accompagnées, au regard du cadre réglementaire et légal et des recommandations de bonnes pratiques (HAS) ;
- Mettre en œuvre l'évaluation interne et le suivi d'une démarche continue d'amélioration de la qualité et former les équipes à cette méthodologie de projet.

## Contenu

- Développer les compétences des professionnels sur la méthodologie de l'évaluation de la qualité et sa mise en œuvre
- Utiliser un logiciel qualité, dont les référentiels sont spécialisés par clientèle, et favoriser son appropriation
- Faciliter la production de documents relatifs à la démarche qualité
- Concevoir un plan d'actions d'amélioration continue de la qualité, dans le cadre d'une politique qualité coordonnée (définition des objectifs stratégiques et opérationnels, gestion des preuves qualité en lien avec les documents et références de la structure et/ou de l'organisme gestionnaire...)

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels d'encadrement, aux équipes des établissements et services médico-sociaux et aux responsables des organismes gestionnaires d'ESSMS.  
Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Phase analytique : appropriation et utilisation du logiciel ARSENE©.  
Phase de planification : plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ).  
Supports pédagogiques : Logiciel ARSENE© et guide méthodologique.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## Contexte

La prévention collective des risques psychosociaux est un des axes majeurs du dernier plan santé au travail 2016-2020, en vertu de l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur, visant à protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

En effet, les secteurs de la santé et du social ont été marqués ces dernières années par de nombreux changements dans la manière de travailler des professionnels en lien avec les différentes lois, de 2002 à 2016. L'augmentation de ces contraintes dans un contexte de budgets restreints ainsi que l'évolution des publics sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé au travail des professionnels du secteur, qui se manifestent par une augmentation de l'absentéisme et les inaptitudes au travail : il s'agit du secteur d'activité le plus touché par les absences liées aux maladies et accidents de travail.

**Durée :** 1 jour / 6 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :** Formation inter-établissement :

**Bordeaux : 5 mai 2025**

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Objectifs de la formation

La formation se propose de sensibiliser les professionnels à la prévention des risques psychosociaux afin de leur donner les prérequis nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche dans leur propre structure.

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- connaître les exigences réglementaires de l'employeur en matière de prévention des risques psychosociaux ;
- susciter une attitude réflexive à l'égard de l'organisation du travail dans leur propre structure ;
- participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux.

## Contenu

**Matin : les enjeux de la prévention des risques psychosociaux**

- Contexte légal
- Définitions, indicateurs de RPS, RPS vs QVT

**Après-midi : les applications**

- Diagnostic des risques psychosociaux
- Plan d'action et document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Au terme de la formation, le CREAI peut vous proposer un accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche.

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Une approche spécifique à destination des directeurs d'établissement peut être proposée.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Quizz de début de formation, apports théoriques sous forme de diaporama ateliers pratiques, études de cas.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

## ÉLABORATION ET ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PERSONNALISÉ

### Contexte

La loi du 2 janvier 2002 préconise la mise en place d'un outil cohérent pour organiser l'accompagnement de l'utilisateur, qui nécessite une co-construction avec l'utilisateur et la mise en place d'une culture commune entre les professionnels intervenant dans le parcours de l'utilisateur.

### Objectifs de la formation

La formation a pour objectifs de :

- permettre une cohérence de l'accompagnement quel que soit le professionnel qui intervient, une prise en compte des « petits paris » du quotidien ainsi qu'une recherche et une valorisation de l'empowerment ;
- s'engager dans une démarche structurée d'accompagnement des usagers, à partir d'hypothèses, de moyens déployés et d'indicateurs de résultats.

**Durée :** 2 jours / 12 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Date :**

Formation inter-établissements : contacter le CREAI

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux

**Intervenante :**

Marianne SCHMITT, Sociologue

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

### Contenu

**Jour 1 : Apports réglementaires et méthodologiques** (Lois, RBPP...)

- Les limites à dépasser
- Clarifier le rôle et la place de chacun
- La bientraitance au cœur du projet personnalisé

**Jour 2 : Les étapes nécessaires à la mise en place d'une procédure d'élaboration du projet personnalisé**

- Les acteurs et interlocuteurs (usager et proches, équipe, partenaires, autorité de tutelle)
- Les questions à se poser (évaluation des besoins, élaboration du projet, l'actualisation régulière).

### Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à l'équipe sociale et médico-sociale, avec la présence d'un cadre des établissements et services médico-sociaux et aux responsables des organismes gestionnaires d'ESSMS.

Pas de prérequis demandé.

### Dispositif pédagogique

La formation est une formation-action qui se nourrit des apports et de l'analyse de l'équipe. Un cadre est nécessairement présent pour porter les attentes de la structure et faciliter les changements de process.

Les supports pédagogiques (Diaporamas, synthèse, proposition de trame, logigramme retraçant la procédure d'élaboration) seront remis lors de la formation.

### Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES DE COOPERATION ET DE COORDINATION POUR AMELIORER LA REPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

## Contexte

Le Rapport Piveteau préconise le « 0 sans solutions » ; la circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement recommande la mise en œuvre de la Réponse accompagnée pour tous (RAPT) et le projet Séraphin-PH incite à développer des partenariats. L'ANESM/HAS édite en mars 2018 les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles « Pratiques de coopération et coordination du parcours de la personne en situation de handicap » pour mieux accompagner ces mouvements de transformation en profondeur de l'offre médico-sociale.

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de sensibiliser les professionnels à la nécessité d'organiser la complémentarité et la continuité des accompagnements par la construction d'un dispositif ressource avec l'identification d'une personne assurant la fonction de coordination.

« Etre capable de » :

- Appliquer la démarche Réponse accompagnée pour tous axes 1 et 2
- Mobiliser des partenaires dans une perspective de coopération
- Assurer la fonction de coordination des différents partenaires autour de la personne accompagnée.

## Contenu

- Définitions et pré-requis
- Les acteurs et les modalités de la coopération et de la coordination
- Préparer et accompagner les transitions
- Améliorer la coordination en répondant aux besoins des acteurs

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à l'ensemble des professionnels éducatifs, médicaux et paramédicaux de tout établissement ou service accompagnant des personnes handicapées.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Quizz ; Diaporama ; études de cas ; présentation et discussion autour de dispositifs existant ; élaboration partagée d'outils.

Les supports pédagogiques (diaporama...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

**Durée** : 1 jour / 6 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Date** : Formation inter-établissements :

**Bordeaux : 12 mai 2025**

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux

**Intervenante** :

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

# PARTAGE DES INFORMATIONS A CARACTERE SECRET

## Contexte

L'art L.312 du CASF fait obligation aux professionnels de veiller au respect de la vie privée de l'utilisateur et au secret des informations le concernant ; la RBPP ANESM-HAS de mai 2011, relative au Partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance pose des bases permettant le travail en équipe ; l'article 25 de la loi Santé du 26 janvier 2016 relatif au secret professionnel, au partage d'informations et au Dossier Médical Personnel vient encore sécuriser ces pratiques de travail en équipe au profit des usagers. Comment aider les professionnels à y voir clair selon leur contexte d'intervention ?

## Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de préciser les responsabilités en matière de discrétion et de partage d'informations auprès des professionnels.

« Etre capable de » :

- comprendre les enjeux et la responsabilité des professionnels pour préserver la confidentialité
- discriminer les informations qui peuvent être consignées/ partagées par oral/par écrit de celles qui restent confidentielles
- constituer un dossier usagers et en prévoir les modalités de consultation

**Durée** : 1 jour / 6 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates** : Formation inter-établissements :

Bordeaux : 17 mars 2025

Brive : 2 juin 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante** :

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

- Le contexte juridique et déontologique
- La Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles « Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance »
- Le dossier Usagers : contenu et utilisations

## Public visé - Prérequis

Cette formation s'adresse au personnel administratif, aux professionnels de l'accompagnement amenés à produire des écrits (infirmiers, psychologues, professionnels paramédicaux, éducateurs, travailleurs sociaux, ...) de tout établissement ou service accompagnant des personnes handicapées mais aussi des personnes vulnérables du champ de l'insertion et les structures pour personnes âgées.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Apports juridiques et théoriques ; travaux pratiques à partir de documents institutionnels, comptes-rendus et dossiers individuels anonymisés.

Les supports pédagogiques (diaporamas...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

## LE DOSSIER UNIQUE DE L'USAGER

### Contexte

Le dossier de l'utilisateur, instauré par la loi 2002-2, est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions menées par un ESMS.

Il permet de tracer le parcours individualisé et coordonné, tout en respectant les droits des usagers. L'évolution de la législation (CNIL, RGPD) amène les professionnels à réajuster leurs pratiques.

### Objectifs de la formation

La formation vise à diffuser et actualiser la culture de tous les professionnels pour que chaque usager dispose d'un dossier unique au service de son accompagnement.

« Etre capable de » :

- Connaître le cadre législatif et réglementaire
- Maîtriser les éléments constitutifs du dossier
- Comprendre les enjeux éthiques relatifs à l'accès aux données
- Connaître les préconisations pour l'accès et la conservation du dossier

**Durée** : 1 jour / 6 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates** : Formation inter-établissement :

**Bordeaux : 17 juin 2025**

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante** :

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

### Contenu

**Matin** :

- Les enjeux du dossier dans le cadre de la Loi 2002-2
- Les éléments constitutifs du dossier
- La participation des usagers dans la constitution du dossier

**Après-midi**

- Les enjeux de la sécurisation des données informatiques
- Les préconisations en termes de conservation, d'accès et d'archivage.

### Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous les professionnels des établissements et services médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

### Dispositif pédagogique

Apports réglementaires et législatifs ; travail critique à partir des outils actuels ; échanges autour des pratiques.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie...) seront remis lors de la formation.

### Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.



## LES ECRITS PROFESSIONNELS

### Contexte

La fonction des écrits et des règles qui s'appliquent ont été modifiées avec l'accès direct de l'utilisateur aux données le concernant et l'instauration de la contractualisation des prestations, nécessitant pour les professionnels de passer d'une culture de l'oral à une culture de l'écrit. Divers documents sont préconisés pour élaborer des projets précis, les évaluer, rendre compte aux autorités qui nécessitent de repenser et d'améliorer les pratiques d'écriture ainsi que l'organisation et l'usage des documents.

### Objectifs de la formation

La formation a pour objectif d'outiller les professionnels pour qu'ils produisent des écrits de qualité, en cohérence avec leur usage et l'éthique professionnelle.

« Etre capable de » :

- Comprendre les enjeux éthiques et responsabilités relatifs aux écrits professionnels
- Développer une réflexion partagée sur la production d'écrits comme outil de transmission et de suivi des projets personnalisés
- Mieux associer les usagers aux écrits les concernant
- Redécouvrir et s'approprier les techniques facilitant l'expression écrite
- Produire des écrits de qualité cohérents avec leur usage

**Durée** : 2 jours / 12 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates** : Formation inter-établissement :

Bordeaux : 10 & 11 mars 2025

Poitiers : 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2025

Brive : 22 & 23 septembre 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante** :

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

Marianne SCHMITT, Sociologue

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

### Contenu

- Les différentes formes d'écrits professionnels selon leur utilisation et les destinataires
- Les spécificités de la communication écrite pour un écrit informatif d'aide à la décision / destiné aux usagers ou à leur famille
- Objectivité des écrits professionnels vs ressentis
- Techniques d'écriture : synthèse, clarté, lisibilité cohérence
- Secret professionnel, partage d'information et l'obligation de discrétion
- Sécurisation des données (CNIL et RGPD), accès et conservation
- Outils de structuration des écrits

### Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous les professionnels des établissements et services médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

### Dispositif pédagogique

Apports règlementaires et méthodologiques ; échanges autour des pratiques ; analyse d'écrits et réécriture d'écrits collectifs et individuels.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie, documents fournis : grilles de structuration, outils techniques) seront remis lors de la formation.

### Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES USAGERS A LEUR ACCOMPAGNEMENT

## Contexte

La loi 2002-2 a affirmé la place centrale de l'utilisateur dans tout dispositif d'accompagnement par un établissement ou un service. Cette place se traduit par un droit de l'utilisateur à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets le concernant à l'intérieur de la structure ou avec ses partenaires. L'utilisateur est également invité à s'exprimer sur son degré de satisfaction quant aux prestations qui lui sont offertes, et à être force de proposition pour améliorer ces prestations le cas échéant, notamment par le CVS. De nombreuses recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM-HAS prévoient les modalités de la participation des usagers. Le décret du 6 mai 2017 définissant le travail social met en exergue les savoirs issus de l'expérience des personnes accompagnées et préconise de mobiliser ces ressources lors des formations des travailleurs sociaux.

**Durée :** 1 jour / 6 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :** Formation inter-établissements :

Bordeaux : 8 septembre 2025

Poitiers : 6 novembre 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

Patricia FIACRE, sociologue et démographe

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Objectifs de la formation

La formation se propose d'informer les professionnels et les publics sur les droits des usagers à la participation, et sur les modalités d'application de ces droits, en tenant compte des difficultés d'expression et de communication de certains des usagers.

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- connaître les exigences réglementaires en matière de participation des usagers ;
- mettre en œuvre/ développer les différentes modalités de participation ;
- permettre à tous les usagers de participer, en tenant compte de leurs difficultés d'expression et de communication.

## Contenu

**Matin : les enjeux de la participation des usagers**

- les différents outils de la loi 2002,
- les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM qui permettent aux usagers de faire valoir leurs droits d'expression

**Après-midi : les applications de la participation**

- la participation des usagers à la mise en œuvre de leur projet personnalisé
- le Conseil de la Vie Sociale
- le questionnaire de satisfaction
- la participation des usagers à la vie citoyenne

## Public visé – Prérequis

Cette formation peut s'adresser à l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social et leurs partenaires.

Elle peut également s'adresser aux publics accueillis.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Quizz de début et de fin de formation, définitions co-élaborées, apports théoriques sous forme de diaporamas (dont un en FALC), consultation d'ouvrages, d'articles ciblés et de documents en FALC, ateliers pratiques, études de cas.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# DROITS ET PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN ETABLISSEMENT ET SERVICE MEDICO-SOCIAL

## Contexte

La loi 2002-2 a affirmé la place centrale de la personne accompagnée dans tout dispositif d'accompagnement par un établissement ou un service. Cette place se traduit par un droit de de la personne accompagnée à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets le concernant à l'intérieur de la structure ou avec ses partenaires. La personne accompagnée est également invitée à s'exprimer sur son degré de satisfaction quant aux prestations qui lui sont offertes, et à être force de proposition pour améliorer ces prestations le cas échéant. Elle peut être élue pour représenter ses pairs au CVS. Comme tout citoyen, elle a des droits dans sa structure d'accueil, au sein de sa famille et dans la vie en société, qui ne sont pas toujours connus et bien appliqués. Le cadre institutionnel est marqué par cette évolution, qui confirme la place accordée aux personnes accompagnées au sein des dispositifs d'accompagnement.

## Objectifs de la formation

La formation vise à renforcer les connaissances théoriques des représentants élus sur les instances représentatives et à les outiller en matière de communication et de développement du pouvoir d'agir. A l'issue de cette formation, les participants :

- ✓ Connaîtront leurs droits et le fonctionnement d'un CVS ;
- ✓ Sauront organiser et animer une séance de CVS garantissant l'effectivité du pouvoir d'agir ;
- ✓ Sauront organiser et animer une action de communication auprès des personnes accompagnées, des familles et professionnels.

**Durée** : 18 heures réparties sur 6 séances

**Date** :

Formation inter-établissements : contacter le CREA

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### L'expression des droits et la participation des personnes accompagnées

- C'est quoi le droit ?
- Auto-détermination et développement du pouvoir d'agir
- Les niveaux de participation : information, consultation, (co)construction, (co)décision.
- Les outils de la participation (enquête de satisfaction, ...) et les voies de recours (3977, ...)
- Définition du CVS et de la personne qualifiée

### Le CVS et son règlement intérieur

- Le recueil des avis et la diffusion de l'information
- Les facilitateurs (outils et ressources)
- Le fonctionnement démocratique et les sujets abordés
- La place et le rôle des différents acteurs
- L'organisation d'un CVS

### Retour d'expérience et les enjeux de la communication

### Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux :

- Représentants élus des personnes accompagnées / représentants élus des familles
- Représentants élus des professionnels ou représentants des organismes gestionnaires ou Cadres siégeant au CVS

Obligatoirement un binôme par structure (1 professionnel / 1 représentant des personnes accompagnées)

**La présence du directeur ou de la directrice est demandée lors de la première et dernière session.**

Pas de prérequis demandé. Seule condition, réaliser au minimum un CVS durant la période de formation.

Les frais/moyens liés à l'accessibilité (LSF, boucle magnétique, transport fauteuil, personne soutien, CAA, etc.) seront à la charge et à prévoir par la structure (en lien avec les projets personnalisés).

### Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels et boîte à outils, diagnostic et plan d'action, partages d'expériences et supports vidéo.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

### Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# ÊTRE DÉLÉGUÉ DES PERSONNES EN ESAT

## Contexte

La loi 2002-2 a affirmé la place centrale de la personne accompagnée dans tout dispositif d'accompagnement par un établissement ou un service. Le décret n°2022-1561 du 13/12/22 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail est venu conforter cette participation en créant une nouvelle instance de représentation dans les ESAT : le délégué des personnes. Ce dernier a pour mission de représenter les travailleurs auprès de la direction de l'établissement ou du service, sur des situations personnelles.

## Objectifs de la formation

La formation vise à renforcer les connaissances théoriques des délégués sur les droits des travailleurs et les différentes instances représentatives et à les outiller en matière de communication et de développement du pouvoir d'agir.

A l'issue de cette formation, les participants :

- ✓ Connaîtront les droits des travailleurs et le fonctionnement d'un ESAT ;
- ✓ Connaîtront le rôle et les missions d'un délégué des personnes en ESAT ;
- ✓ Sauront le rôle et leur place dans les différentes instances (CVS, mixte)
- ✓ Sauront représenter leurs collègues ;

**Durée** : 12 heures réparties sur 2 jours  
(ou 3 jours de 5 h + 2 h en visio)

### Dates :

Formation inter-établissements : contacter le CREAI

**Lieu** : Nouvelle-Aquitaine

### Intervenante :

Lucie BORDEAU, Psychosociologue  
en co-animation sur un module avec un expert en droit des travailleurs en ESAT

### Tarif :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne  
Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

### Nombre de participants :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### Droits et devoirs du délégué

- C'est quoi le droit ? Droits des travailleurs en ESAT
- Fonctionnement d'un ESAT et de ses différentes instances (dont CVS et mixte)
- Missions du délégué (représentation auprès de la Direction)

### Modalités d'exercice du délégué

- Communication (accessible) et information
- Recueil, repérage et transmission des demandes
- Ecoute, soutien, accompagnement et résolution de problème
- Gestion des heures de délégation
- Actions avec les élus CVS et CA, processus démocratique (échanger et voter)
- Prise de parole, argumentation et compte-rendu

### Retour d'expérience et enjeux de la communication

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux travailleurs ESAT délégués nouvellement élus ou candidats à la fonction de délégué.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels et boîte à outils, diagnostic et plan d'action, partages d'expériences et supports vidéo.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# METHODOLOGIE DE PROJETS AU SEIN D'UN ETABLISSEMENT, DE SON ELABORATION A SON EVALUATION

## Contexte

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, l'obligation d'évaluation interne et externe n'a de sens pour les établissements et structures que si elle débouche sur la mise en place d'un plan d'amélioration de la qualité porté par l'ensemble des personnels. Ce travail se traduit notamment par l'élaboration de fiches actions également au cœur des négociations dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le personnel est ainsi amené à se mobiliser et à mettre en place des projets qui intègrent des objectifs, un retro-planning, des moyens etc. Un changement dans les pratiques qui nécessite d'acquérir des compétences en méthodologie de projet et de connaître les outils à disposition pour faciliter ce travail.

## Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les professionnels sauront planifier, piloter et évaluer un projet au sein de leur structure.

La formation a pour objectif d'aider les professionnels à acquérir les bases méthodologiques pour mettre en place un projet ainsi que des outils d'organisation et de suivi de projet.

**Durée :** 2 jours / 12 heures - 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :** Formation inter-établissements :

**Bordeaux :** 20 & 21 mars 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Lucie BORDEAU, Psychosociologue

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### La démarche projet

- Définition et concepts d'un projet
- La rédaction d'un cahier des charges comme préalable : contexte, objectifs, moyens et retro-planning,
- Les ressources nécessaires et à disposition
- Anticiper les freins
- La définition des phases et étapes-clés
- La répartition des rôles et tâches

### L'organisation et l'animation d'un projet

- L'équipe projet : constitution et organisation
- Les réunions de projet : ordre du jour et finalité
- La planification (diagrammes de GANTT)
- Le suivi : indicateurs et tableaux de bord
- La communication tout au long du projet
- Le management des collaborateurs impliqués et la gestion de conflits
- La gestion du budget

### L'évaluation d'un projet

- La méthodologie d'évaluation
- Les outils à disposition
- Le bilan et les perspectives

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous professionnels en charge de la réalisation d'un projet, d'une action ou y participant de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels, études de cas et mises en situations, partages d'expériences et supports vidéo.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE, PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

## Contexte

Depuis la loi Taquet adoptée en 2022, la maltraitance a désormais une définition juridique, qui concerne toute personne en situation de vulnérabilité. Elle peut être le fait d'une action ou d'un défaut d'action, compromettre le développement, les droits, les besoins fondamentaux ou la santé des personnes. Cette nouvelle définition, plus précise, rappelle que la maltraitance peut être ponctuelle ou durable ; son origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Enfin, les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. Dans le décret (2024-166) du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement, il est stipulé que les ESMS doivent préciser les moyens de repérage des risques, les modalités de signalement et de traitement des situations de maltraitance, mais également les actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle.

## Objectifs de la formation

La formation vise à permettre aux professionnels une réflexion pour un meilleur repérage des situations pouvant entrer dans la définition de la maltraitance, en y intégrant les dimensions théorique, éthique et d'analyse des pratiques professionnelles.

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Participer à la réflexion pour améliorer les pratiques professionnelles et la qualité des accompagnements
- Comprendre la démarche éthique
- Anticiper et prévenir les situations de maltraitance
- Repérer, réagir et signaler en cas de maltraitance
- Analyser les facteurs de maltraitance pour améliorer les pratiques collectives et individuelles
- Participer à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet prévention et lutte contre la maltraitance du projet d'établissement

**Durée :** 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :** Formation inter-établissements :

**Bordeaux :** 10 et 11 avril 2025

**Brive :** 26 et 27 mai

**Poitiers :** 11 et 18 septembre 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Marianne SCHMITT, Sociologue

Elisabeth LAPLAGNE : Ingénieur Pédagogique

Patricia FIACRE, Sociologue et démographe

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

**Jour 1 :** Bientraitance et éthique : pour un accompagnement de qualité respectueux des personnes accompagnées

- Les droits des personnes : information, communication et outils de référence issus de la loi 2002-2, dans un format adapté aux personnes concernées.
- *RBPP de l'ANESM Le questionnaire éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (2010-2018)*
- Comprendre la démarche de réflexion éthique. Etude de cas.
- *RBPP de l'ANESM : Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008)*
- Ateliers : comment ça se passe chez nous ? Qu'est ce qui pourrait être amélioré ?

**Jour 2 :** Prévention, signalement et traitement des faits de maltraitance

- Définition de la maltraitance (à partir des représentations des professionnels)
- Présentation de la *RBPP de l'HAS-ANESM : Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention de la maltraitance (décembre 2008)*
- Ebauche d'une cartographie des risques de cet établissement/service à partir de situations du quotidien
- Analyse de la procédure de signalement et traitement des faits de maltraitance interne / externe au regard des attentes de la RBPP.
- Réflexions sur la procédure de traitement des événements indésirables de l'établissement

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Apports théoriques et méthodologiques et analyse des situations rencontrées, échanges et étayages

Les supports pédagogiques (diaporamas) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT EN DISPOSITIF INTEGRE MEDICO-EDUCATIF (DIME - DITEP)

## Contexte

La transformation de l'offre médico-sociale dans une visée plus inclusive comporte l'évolution des IME, ITEP et SESSAD vers des fonctionnements en intégration. Si cette évolution est d'ores et déjà effective sur de nombreux territoires. Les retours d'expériences montrent le besoin d'outillage des équipes pour ajuster l'accompagnement aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent en temps réel.

De plus, l'externalisation des unités d'enseignement amène les professionnels à travailler « hors les murs » au sein de l'établissement scolaire ou du lieu de formation. Comment accompagner ce changement ?

## Objectifs de la formation

Comprendre les enjeux du virage inclusif et de la position des établissements et des SESSAD dans la nouvelle configuration.

Partager une méthode pour l'évaluation des besoins d'accompagnement, en s'appuyant sur les outils réglementaires :

- Pour élaborer le projet d'accompagnement
- Pour élaborer le projet à la sortie

**Durée** : 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Date** : Formation inter-établissements :

**Brive** : 7 mai 2025

**Bordeaux** : 21 mai 2025

**Poitiers** : 12 juin 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante** :

Patricia FIACRE, Sociologue et démographe

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000€ à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

**Matin : Le concept d'autodétermination**

- les souhaits de l'enfant et de sa famille au centre de la construction du projet d'accompagnement et du projet à l'avenir.

**Après-midi : L'évaluation des besoins en continu**

- L'opérationnalité de la CIF via le GEVA et le GEVASCO.
- La nomenclature des besoins dans la réforme SERAFIN PH : comment l'utiliser ?

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels d'encadrement, aux équipes des établissements et services médico-sociaux et aux responsables des organismes gestionnaires d'ESMS.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Apports d'outils réglementaires et méthodologiques ; échanges autour des pratiques et des organisations actuelles ; analyse de situations cliniques.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ET LA FIN DE VIE DES PERSONNES HANDICAPEES

## Contexte

L'avancée en âge des personnes handicapées est une réalité dans tous les ESMS, signe de la qualité des accompagnements, qui nécessite d'adapter l'accueil et les accompagnements, dans la logique du respect des parcours de vie réaffirmée dans le rapport PIVETEAU et la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Les équipes sont parfois en difficulté pour faire face à la fin de vie et au décès. Epreuves pour les intéressés, les proches et les professionnels, ces situations requièrent des connaissances et des repères partagés, ainsi que de mettre en place des collaborations sur le plan des soins.

## Objectifs de la formation

La formation vise à sensibiliser les professionnels à la nécessité d'anticiper le vieillissement et la fin de vie des personnes handicapées et à faire évoluer leurs pratiques d'accompagnement en proposant des réponses diversifiées.

« Etre capable de » :

- S'approprier les RBPP ANESM-HAS « l'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes », « Accompagner la fin de vie en EHPAD / à domicile »
- Améliorer les pratiques institutionnelles et professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des personnes
- Organiser des collaborations avec les secteurs médico-social, social et soins
- Anticiper et traiter le retentissement de ces situations auprès de l'entourage et de soi-même

**Durée** : 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates** : Formation inter-établissements :

**Bordeaux : 2 juin 2025**

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante** :

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### Matin : Vieillessement en ESMS

- Comment identifier les signes du vieillissement et les nouveaux besoins ?
- Quelles réponses apporter sur le plan individuel et institutionnel ?

### Après-midi : Fin de vie

- Les dimensions juridiques et éthiques des situations de fin de vie
- La communication avec les personnes handicapées en fin de vie
- Les partenariats avec les acteurs du soin et les associations

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous les professionnels des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées adultes, pour personnes âgées (EHPAD, SSIAD...).

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Apports réglementaires et méthodologiques ; échanges autour des pratiques ; analyse de situations cliniques

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.



# COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER

## LES PROCHES AIDANTS FAMILIAUX A DOMICILE

### Contexte

Une maladie neuro-dégénérative ou tout type de handicap va, en plus d'impacter la personne concernée, toucher également sa sphère familiale. Les proches aidants d'une personne âgée ou les aidants familiaux d'une personne en situation de handicap représentent aujourd'hui en France entre 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus (Enquête Handicap-Santé auprès des aidants informels, DREES, 2008. Enquête Handicap-Santé, volet ménages, INSEE) à 11 millions (Baromètre 2017, Fondation April et BVA). Les professionnels doivent prendre en compte les répercussions importantes de cet engagement pour la famille, dans l'optique d'accompagner au mieux la personne et ses proches.

### Objectifs de la formation

Cette formation va aider les professionnels à comprendre le vécu des familles, à construire une relation de qualité avec elles et faciliter l'accompagnement des usagers.

A l'issue de cette formation, les professionnels pourront mieux comprendre la place et le rôle des familles dans l'accompagnement, leurs attentes et les enjeux de la relation. Ils connaîtront les bonnes pratiques et sauront mettre en place une bonne communication et une relation de confiance avec elles.

**Durée :** 2 jours / 12 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :**

Formation inter-établissements : contacter le CREAI  
Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Lucie BORDEAU, Psychosociologue

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne  
Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

### Contenu

**Les enjeux de la relation**

- L'aidant naturel, les proches aidants et l'entourage : définitions et vocabulaire
- La perception et le ressenti de chacun des acteurs impliqués
- Rôle et place de chacun : cadre réglementaire
- L'alliance thérapeutique : une triade relationnelle usager, famille et professionnel
- La personne vivant la maladie, ses droits et ses besoins au centre des préoccupations

**La mise en place d'une relation de confiance réciproque**

- Les répercussions pour l'entourage
- Les besoins et les attentes des proches aidants
- Les bonnes conditions : temps forts, déterminants et outils
- L'implication des familles : la bonne distance, limites et complémentarité
- L'information, la communication et l'accompagnement des familles
- La gestion des conflits, les espaces de régulation
- Les personnes vivant la maladie très isolées

### Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous les professionnels intervenant à domicile au sein des services médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

### Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels, études de cas et mises en situations, partages d'expériences et supports vidéo.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

### Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# LA PLACE DES PROCHES EN ETABLISSEMENTS : UNE RELATION DE QUALITE AVEC LES FAMILLES

## Contexte

L'entrée en établissement est une étape sensible pour les personnes accueillies (rupture avec le domicile) et leur famille (culpabilité, positionnement avec les professionnels, etc.) qui nécessite un accompagnement spécifique et ce, tout au long du séjour.

L'accueil, l'organisation des espaces pour recevoir, les temps d'échanges et de convivialité sont autant d'éléments et de moments clés pour favoriser l'intégration des (futurs) usagers. Par la suite, il est important de mettre en place avec les familles une relation de qualité pour faciliter la prise en soin et l'accompagnement.

Dans ce cadre, il convient d'être extrêmement vigilant au rôle et à la place de chacun dans l'accompagnement ou au sein de la structure. Il s'agit également de favoriser l'implication des familles sur des projets porteurs de sens.

## Objectifs de la formation

Cette formation va aider les professionnels à comprendre le vécu des familles, à construire une relation de qualité avec elles et faciliter l'accompagnement des usagers.

A l'issue de cette formation, les professionnels pourront mieux comprendre la place et le rôle des familles au sein de l'établissement, leurs attentes et les enjeux de la relation. Ils connaîtront les bonnes pratiques et sauront mettre en place une bonne communication et une relation de confiance avec elles.

**Durée :** 2 jours / 12 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates :**

Formation inter-établissements : contacter le CREAI  
Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Lucie BORDEAU, Psychosociologue

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour  
et par personne  
Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

**Les enjeux de la relation**

- L'aidant naturel, les proches aidants et l'entourage : définitions et vocabulaire
- L'alliance thérapeutique : une triade relationnelle usager, famille et professionnel
- La perception et le ressenti de chacun des acteurs impliqués
- Le rôle et la place de chacun : cadre réglementaire
- Les résidents très isolés
- Le résident, ses droits et ses besoins au centre des préoccupations

**La mise en place d'une relation de confiance réciproque**

- Les besoins et les attentes vis-à-vis des professionnels
- Les bonnes conditions : temps fort, déterminants et outils
- Faire des familles des partenaires : la bonne distance, limite et complémentarité
- L'information, les techniques de communication et l'accompagnement des familles
- L'intégration des familles dans le projet de vie
- Faire cohabiter le temps et les besoins de la structure avec les attentes des familles
- La gestion des conflits, les espaces de régulation
- La fin de vie

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels intervenant en établissement (EHPAD, Handicap Adulte, Handicap Enfant) du secteur médico-social.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels, études de cas et mises en situations, partages d'expériences et supports vidéo.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LA PERSONNE AGEÉE, PREVENTION ET MAINTIEN DES CAPACITES

## Contexte

En France, la part des personnes de 60 ans et plus augmente et cette tendance va selon les projections de l'Insee, s'accroître au cours des prochaines décennies.

Favoriser le soutien et le maintien à domicile des personnes âgées en améliorant la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie est par ailleurs un des objectifs de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

## Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les professionnels sauront mieux identifier les risques de perte d'autonomie, les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie et y apporter une prise en charge adaptée.

**Durée :** 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Date :**

Formation inter-établissements : contacter le CREA

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Lucie BORDEAU, Psychosociologue

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

### Sujets âgés en risque de perte d'autonomie

- Les représentations autour de la vieillesse : personnes âgées, fragilité, dépendance et d'autonomie
- Les différences entre vieillissement normal et pathologique
- Les dispositifs et plan national de prévention de la perte d'autonomie
- Le repérage des risques de perte d'autonomie
- Le vécu par la personne et l'impact sur son quotidien et celui de son entourage

### Une prise en charge adaptée

- La relation d'aide : adapter son attitude et ses interventions
- Le projet de soin et le projet d'accompagnement
- Favoriser le maintien de l'autonomie : les actions de prévention
- Identifier et travailler avec les différentes ressources existantes sur le territoire, connaître les aides disponibles
- La relation avec les familles

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels travaillant auprès des personnes âgées.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels, études de cas et mises en situations, partages d'expériences et supports vidéo.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CERCLE DE SOUTIEN ELARGI DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

## Contexte

La loi Taquet, dernière loi votée en protection de l'Enfance, indique qu'avant toute proposition de placement, les professionnels de l'ASE doivent rechercher dans l'environnement de l'enfant des réponses qui permettent de maintenir des liens affectifs préexistants.

De nouveaux acteurs intègrent le champ de la protection de l'enfance (tiers digne de confiance, mentor, parrains) ; comment les mobiliser ? à quelle visée ? comment évaluer les besoins ?

## Objectifs de la formation

**Au terme de la formation, les participants seront capables de :**

- Questionner l'ensemble des ressources de l'environnement élargi de l'enfant
- Elaborer une réflexion sur leurs représentations sociologiques en termes de ressources
- Intégrer le quadruple regard à toute évaluation globale de la situation de l'enfant
- Intégrer les concepts de compétences et capacités à l'évaluation des ressources de l'environnement
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'intervention auprès des nouveaux acteurs de la protection de l'enfance (tiers digne de confiance, mentors, parrains)
- Réfléchir aux éléments de sécurisation du parcours

## Contenu

La formation s'appuie sur des concepts

- Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant - rapport Martin-Blachais de février 2017
- Cadre HAS de l'évaluation Livret 3
- Cible de Sluzski
- Travaux de Uri Bronfenbrenner
- Approche sociologique et systémique

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels intervenant auprès d'un public enfant ou adolescent.

**La présence d'un cadre lors de la formation est indispensable pour permettre une mise en pratique rapide et efficace.**

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels et boîte à outils, diagnostic et plan d'action, partages d'expériences et vidéos.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation

**Durée :** 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Date :**

Formation inter-établissements : contacter le CREA

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Marianne SCHMITT, Sociologue

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

# LA PRISE EN COMPTE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIOLENCE DANS LES ESMS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

## Contexte

Les établissements accueillants des enfants et des adolescents font état de montée de violences (verbales et physiques) au sein de leurs structures. Ces manifestations mettent en difficulté le bien-être collectif et le cadre éducatif.

L'ANESM a élaboré des recommandations de bonnes pratiques « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses » en 2008 et « La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil » en 2018 à partir desquelles les échanges avec les professionnels vont pouvoir s'appuyer.

Divers travaux de sociologie et de psychologie alimentent les échanges afin de comprendre la place que chacun joue dans la manifestation de la violence.

## Objectifs de la formation

- Développer une **culture de la prévention et du traitement de la violence** à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les acteurs ;
- Analyser les formes et les raisons de la violence : les situations générant des montées de violence, et y apporter une lecture a posteriori de « bonne pratique » ;
- Le « Sentiment de sécurité », élaborer une réflexion critique du cadre de l'accueil et de l'accompagnement ;
- Aider les professionnels à **construire leurs réponses en fonction de leur réalité propre**, dans le respect des actuelles dispositions législatives et réglementaires ;
- Intégrer les **apports de la démarche de consensus (2019)** dans la compréhension et la gestion de la violence ;

**Durée :** 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Date :**

Formation inter-établissements : contacter le CREAI  
Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Marianne SCHMITT, Sociologue

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour  
et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants :**

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

**Au terme de la formation, les participants seront capables de :**

- D'analyser l'origine de la manifestation violente et d'y trouver les attitudes et contre attitudes adaptées ;
- D'adapter si besoin les pratiques professionnelles et l'organisation de la MECS pour permettre une meilleure prévention de la violence.

## Contenu

**Travail en groupe :** échange avec les professionnels à partir de situations rencontrées avec le groupe (photolangage)

- « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents » (2008)
- « La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil » (2018)
- Le psycho-traumatisme et les violences faites aux enfants (cf : travaux Ciivise sur la mémoire traumatique et la victimologie)
- **Jeux de mise en situation, avec les personnes formées, à partir de cas concrets**
- **Mise en place de fiches actions, procédures, guide de bonnes pratiques**
- Développement d'une culture de la prévention et de traitement de la violence à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les acteurs
- Comment passer d'une violence subie à une violence pensée ?

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse aux professionnels intervenant auprès d'un public enfant ou adolescent.

**La présence d'un cadre lors de la formation est indispensable pour permettre une mise en pratique rapide et efficace.**

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels et boîte à outils, diagnostic et plan d'action, partages d'expériences et photolangage.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# LES COMPORTEMENTS-PROBLEMES : PREVENTION ET REPONSES

## Contexte

Les comportements-problèmes que présentent certains usagers interrogent les professionnels des établissements médicosociaux, et sont susceptibles de les pousser à bout à tel point que ceux-ci risquent de répondre par la violence ou de demander la réorientation de ces usagers vers un autre partenaire.

Les comportements-problèmes que sont susceptibles de présenter les usagers sont source de mal-être tant pour les personnes accueillies que pour les professionnels. Bien souvent à l'origine de crises institutionnelles et/ou de ruptures d'accompagnement pour les usagers, il existe aujourd'hui des approches et des techniques pour mieux les prendre en compte.

L'un des objectifs prioritaires des politiques publiques actuelles est d'assurer une continuité de parcours et d'éviter au maximum ces réorientations successives de « ces usagers qui ne sont plus pour nous ». Le rapport « zéro sans solution » de D. Piveteau, la mission « une réponse accompagnée pour tous » de M.S. Desaulle, la loi 2016 de modernisation du système de santé, le plan national autisme 2013-2017 (fiche action 15), le rapport CNSA pour promouvoir la continuité des parcours de vie, le Schéma national handicaps rares 2014-2018, la recommandation de bonnes pratiques de la HAS sur les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés (2016) sont des références à s'approprier pour disposer de réponses adaptées.

**Durée :** 2 jours / 12 heures – 9h30-12h30 / 13h30 – 16h30

**Dates :** Formation inter-établissements :

**Bordeaux :** 5 & 6 juin 2025

**Brive :** 6 & 7 octobre 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu :** Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante :**

Agathe SOUBIE, Psychologue du Travail

Elisabeth LAPLAGNE : Ingénieur Pédagogique

**Tarif :**

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

Nombre de participants :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Objectifs de la formation

Formation-action aux principes et outils des recommandations de bonnes pratiques professionnelles « les comportements-problèmes » de l'ANESM-HAS (volets 1, 2 et 3).

Etre capable de :

- Identifier un comportement-problème
- Interroger un comportement-problème comme une tentative de communication au-delà de la violence de son expression
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'intervention
- Concevoir un lieu « espace retrait », adapté aux besoins des résidents et mobilisable selon une procédure d'utilisation définie

## Contenu

### Jour 1

- Définitions, modèle écologique du comportement problème
- Prévenir et repérer, organiser les réponses

### Jour 2

- Intervenir en cas de comportement-problème
- Gérer la mise en danger et le dernier recours

## Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à l'ensemble des professionnels des établissements et services du secteur handicap enfance et adulte.

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

Quizz de début de formation, définitions co-élaborées, apports théoriques sous forme de diaporama, consultation d'ouvrages et d'articles ciblés et de documents, exercices pour se familiariser avec les 7 outils proposés, études de cas.

Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie, fiches repères et outils, études de cas...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# L'ACCUEIL DES PERSONNES EN DIFFICULTES / AGRESSIVES

## Contexte

---

Si les professionnels éducatifs et de soin des établissements médicosociaux sont bien outillés pour s'adapter aux publics qu'ils accompagnent de par leur formation initiale et la formation continue, il apparaît que les personnels administratifs et des services généraux sont souvent assez démunis confrontés à des comportements inattendus ou à la violence de certains usagers qu'ils sont amenés à accueillir ou croiser dans l'établissement.

## Objectifs de la formation

---

La formation vise à sensibiliser les professionnels aux caractéristiques des publics vulnérables et les outiller pour établir une communication de qualité.

« Etre capable de » :

- Accueillir les personnes de façon bienveillante
- Communiquer efficacement
- Faire face à des situations difficiles (agressivité, confusion)

**Durée** : 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

**Dates** : Formation inter-établissements :

**Bordeaux** : 10 juin 2025

Formation en intra sur demande

**Lieu** : Bordeaux / Poitiers / Brive

**Intervenante** :

Agathe SOUBIE, Psychologue du travail

**Tarif** :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

**Nombre de participants** :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

## Contenu

---

### Matin

- Les outils de la loi 2002-2 et les droits des usagers
- La bientraitance
- Techniques de communication

### Après-midi

- Définition du « bon accueil » et analyse de situations vécues
- Jeux de rôles : comment réagir à l'agressivité, à une demande confuse ?

## Public visé – Prérequis

---

Cette formation s'adresse au personnel administratif (accueil, comptabilité, ressources humaines) ou des services généraux (cuisines, entretien) et plus généralement aux professionnels qui n'ont pas été formés à l'accompagnement des publics vulnérables (handicap enfant ou adulte, protection de l'enfance, personnes âgées, personnes en inclusion sociale).

Pas de prérequis demandé.

## Dispositif pédagogique

---

Apports techniques avec diaporama, travaux en sous-groupes, exercices et jeux de rôles.

Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie, grilles d'analyse...) seront remis lors de la formation.

## Modalités d'évaluation

---

Voir modalités d'évaluation de la formation.

# Calendrier des formations inter-établissements

## Mars

- 10 & 11 mars à Bordeaux – Les écrits professionnels
- 17 mars à Bordeaux – Partage des informations à caractère secret
- 20 & 21 mars à Bordeaux - Méthodologie de projets au sein d'un établissement de son élaboration à son évaluation
- 31 mars & 1<sup>er</sup> avril à Poitiers – Les écrits professionnels

## Avril

- 10 & 11 avril à Bordeaux - Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance
- 17 & 18 avril à Bordeaux - Les GEM et les cahiers des charges 2016 et 2019

## Mai

- 5 mai à Bordeaux - Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux
- 7 mai à Brive – La personnalisation de l'accompagnement en dispositif intégré médico-éducatif
- 12 mai à Bordeaux - Mettre en œuvre des pratiques de coopération et de coordination pour améliorer la réponse aux besoins des personnes accompagnées
- 21 mai à Bordeaux – La personnalisation de l'accompagnement en dispositif intégré médico-éducatif
- 26 et 27 mai à Brive - Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance

## Juin

- 2 juin 2025 à Brive – Partage des informations à caractère secret
- 2 juin à Bordeaux – Accompagner le vieillissement et la fin de vie des personnes handicapées
- 5 & 6 juin à Bordeaux – Les comportements-problèmes : prévention et réponses
- 10 juin à Bordeaux – L'accueil des personnes en difficultés / agressives
- 12 juin à Poitiers – La personnalisation de l'accompagnement en dispositif intégré médico-éducatif
- 17 juin à Bordeaux - Le dossier unique de l'utilisateur

## Septembre

- 8 septembre à Bordeaux - La participation effective des usagers à leur accompagnement
- 11 & 18 septembre à Poitiers - Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance
- 22 & 23 septembre à Brive – Les écrits professionnels

## Octobre

- 6 & 7 octobre à Brive – Les comportements-problèmes : prévention et réponses
- 16 octobre à Poitiers - La réforme de la tarification SERAFIN-PH
- 22 & 23 octobre à Poitiers - Les GEM et les cahiers des charges 2016 et 2019

## Novembre

- 6 novembre à Poitiers - La participation effective des usagers à leur accompagnement



# Présentation du CREAI Nouvelle-Aquitaine



## Historique et identité

- Association Loi 1901 créée le 7 janvier 1947
- Création des CREAI par arrêté du 22 janvier 1964 (du ministère de la Santé publique et de la Population) – la circulaire du 13 janvier 1984 en actualise les missions
- Membre de l'Association Nationale des CREAI
- Enregistrée à la Préfecture N° 04452
- SIRET n° 781.848 767.00054 - APE n° 853 H
- Agrément Formation Permanente n° 72 33 00588 33 (4 avril 1948) – **Datadock**
- Certification Qualiopi obtenue le 28 janvier 2022



## Objet du CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les statuts sont définis par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1964 (Ministère de la Solidarité - Santé Publique et Population à cette époque).

*Le Centre régional est chargé d'exercer un rôle général d'animation, d'information et de propagande en matière de prévention, d'observation, de soins et d'éducation spécialisée, de réadaptation et de réinsertion sociale concernant les enfants et adolescents inadaptés de toutes catégories. Il facilite les liaisons entre les diverses personnes physiques et morales intéressées. Il contribue à promouvoir la formation des personnels spécialisés nécessaires.*

## Missions du CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les CREAI ont pour mission principale d'être des lieux de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter, des lieux de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine déploie son action en direction de l'ensemble des structures et administrations du champ couvert par la loi du 2 janvier 2002 sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine :

- enfants et familles en difficulté,
- personnes handicapées,
- personnes âgées,
- personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine propose aujourd'hui un ensemble de prestations :

- **Actions d'animation, informations et formations sur les évolutions des politiques publiques ;**
- **Observation sociale et médico-sociale ;**
- **Assistance technique** des associations, des établissements publics, des acteurs institutionnels et des autres promoteurs pour accompagner l'élaboration des projets ou l'évolution des pratiques professionnelles ;
- **Diffusion des connaissances** auprès des professionnels de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire ;
- **Accompagnement des associations, des établissements et services pour la réalisation de l'évaluation interne.**

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine fonde ses activités sur les principes d'indépendance, de non-lucrativité de la gestion de l'association, totalement désintéressée, et de laïcité. Il inscrit la finalité de ses actions dans l'amélioration continue des services rendus aux usagers avec la meilleure prise en compte possible de leurs besoins et de leurs droits.

## L'expérience du CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine, est un lieu ressources pour participer auprès des acteurs institutionnels et des établissements et services à la mise en oeuvre des politiques sociales, médico-sociales et éducatives avec plusieurs compétences :

- **Organisation** : accompagnement des schémas en tenant compte de leurs articulations, mais aussi la transformation de structures sanitaires et médico-sociales, accompagnement de projets innovants, la création de centres de ressources, conception d'outils transversaux aux filières d'intervention, etc. ;
- **Evaluation des pratiques, des prestations, des dispositifs et des politiques territorialisées** : construction d'outils internes, évaluation de dispositifs transversaux comme ceux en direction des personnes handicapées et des personnes âgées, ceux réunissant la pédopsychiatrie, le médicosocial, le social et l'éducatif ;
- **Evaluation des besoins** : évaluation partagée des besoins, accompagnement méthodologique de démarches d'observation, conception et mise en oeuvre de modes partagés d'évaluation des situations intersectorielles, accompagnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées et, demain, des maisons de l'autonomie, traitement régional des enquêtes nationales comme l'enquête ES (population accueillie dans les établissements sociaux et médico-sociaux et professionnels),etc.

Implanté dans la région Nouvelle-Aquitaine depuis plusieurs décennies, le CREAI a développé une expertise dans les domaines sanitaire, social et médico-social, notamment autour **des situations complexes des personnes qui relèvent de plusieurs champs d'intervention** (handicap psychique, troubles envahissants du développement, traumatisme crânien, jeunes à difficultés multiples, etc...). Le CREAI d'Aquitaine intervient à chaque échelon du territoire.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine a plusieurs fonctions :

- **une fonction d'accompagnement des départements et des services déconcentrés de l'Etat dans les schémas et plans d'organisation sanitaire, sociale et médico-sociale ;**
- **une fonction d'accompagnement des établissements et services dans leurs projets de création ou de transformation de leur structure ;**
- **une fonction d'animation auprès de l'ensemble des acteurs du secteur social et médico-social avec l'organisation de manifestations (journées d'études, journées de formation, journées de réflexions, conférences...);**
- **une fonction d'information ou de formation auprès des acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire ;**
- **une fonction de Conseil technique en apportant son expertise sur différents champs (conseil au cadre légal, conseil à l'élaboration des projets d'établissement ou de service, conseils à l'évaluation externe...);**
- **une fonction d'aide et d'appui aux structures concernant l'appropriation des évolutions à mener, l'accompagnement à des expérimentations et le cas échéant l'appui à l'évolution/transformation des structures ou des réponses de service à apporter.**

## L'Equipe technique du CREAI Nouvelle-Aquitaine

**Thierry DIMBOUR**, Directeur du CREAI Nouvelle-Aquitaine

**Lucie BORDEAU**, Conseillère Technique, Psychosociologue

**Sarah DUJONCQUOY**, Conseillère Technique, Sociologue

**Nadia ECALLE**, Assistante de Direction

**Patricia FIACRE**, Conseillère Technique, Sociologue et démographe

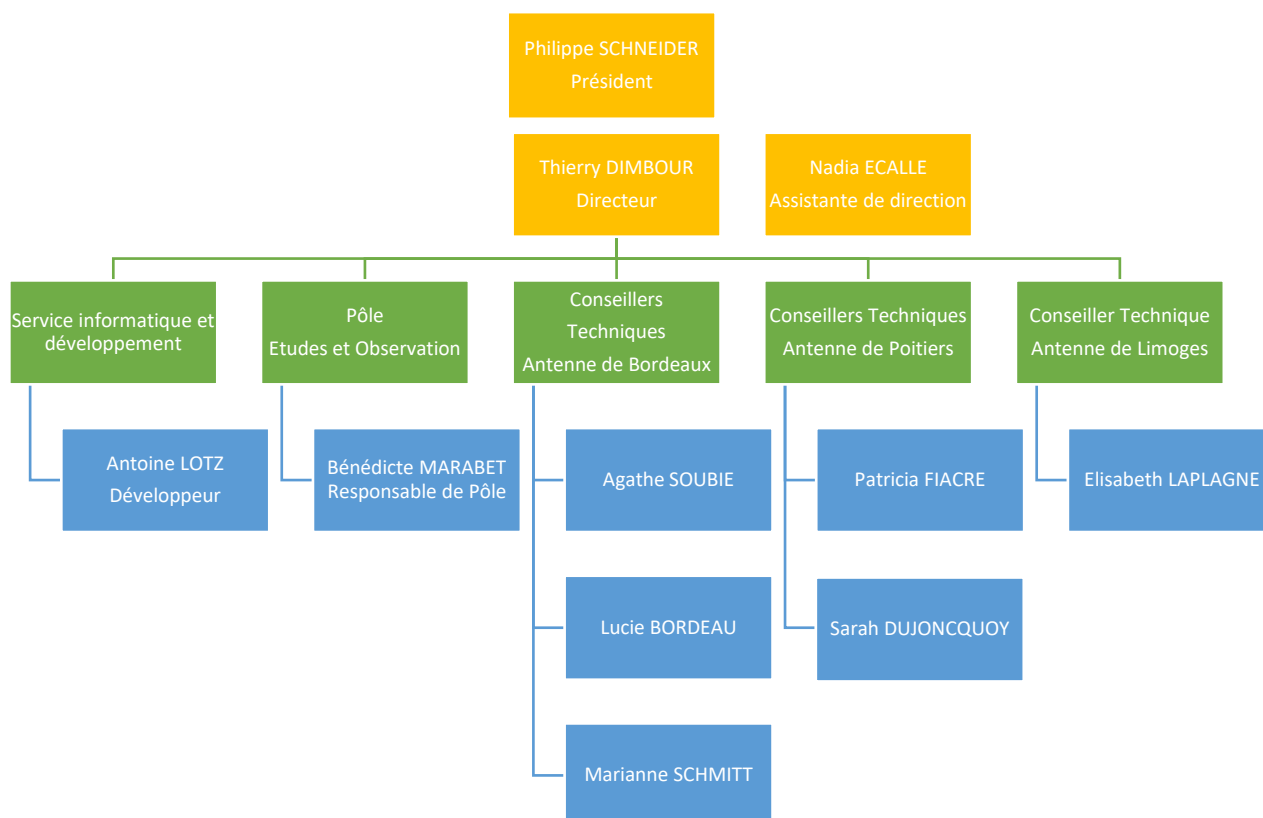
**Antoine LOTZ**, Développeur

**Elisabeth LAPLAGNE**, Conseillère Technique, Ingénieur pédagogique

**Bénédicte MARABET**, Responsable du Pôle Etudes & Observations, Conseillère Technique

**Marianne SCHMITT**, Conseillère technique, Sociologue.

**Agathe SOUBIE**, Conseillère Technique, Psychologue du travail



- ↳ Le directeur, responsable pédagogique, et les conseillers techniques définissent et conçoivent les contenus et les méthodes pédagogiques pour répondre aux mieux aux demandes des ESMS.
- ↳ Le service administratif est en charge du suivi et de la coordination des actions de formation en lien avec les commanditaires et les intervenants (propositions, conventions, convocations, attestations de présence, facturation...).

## Les formateurs

### Thierry DIMBOUR

Directeur du CREA I Nouvelle-Aquitaine depuis 2007.

Conseiller technique au CREA I de 2003 à 2007.

Diplôme : Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux

Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social (CAFDES) – EHESP Rennes

Coordination et réalisation d'actions en lien avec les transformations du secteur social et médico-social pour accompagner les planificateurs, gestionnaires, salariés impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes vulnérables.

Coordination pédagogique et interventions dans le cadre de la formation continue des professionnels du secteur.

Création d'applications innovantes pour le secteur médico-social (ex : ARSENE, TSARA, ALISEA, ALAZAR...).

Domaines particuliers : Diagnostics médico-sociaux pré-CPOM, audits stratégiques, accompagnements à la transformation de l'offre, démarches d'amélioration continue de la qualité, organisation de manifestations (colloques, journées d'études, séminaires)

## **Lucie BORDEAU**

Psychosociologue

Conseillère technique au CREAI Nouvelle-Aquitaine depuis janvier 2019.

Diplômes : Master 2 Psychologie sociale – Licence de psychologie

Responsable étude et développement des actions de soutien à l'association France Alzheimer et maladies apparentées de 2008 à 2018.

Spécialisée dans le champ de la dépendance des personnes âgées, de la maladie d'Alzheimer et de la prévention de la perte d'autonomie, elle met en lien au sein des formations proposées aux professionnels qui accompagnent des personnes âgées son expérience auprès des familles avec celle acquise auprès des professionnels.

Formatrice (ingénierie pédagogique, animation) ; chargée d'études (entretiens, analyse et synthèses qualitatives, restitution) ; gestion de projets ; conseil : diagnostic pré-CPOM, évaluation interne, ...

Domaines particuliers : Evaluation interne, Recommandations de bonnes pratiques secteur personnes âgées et en situation de handicap, droit des personnes vulnérables, autodétermination et participation sociale.

## **Sarah DUJONCQUOY**

Sociologue

Conseillère technique au CREAI Nouvelle-Aquitaine (antenne de Poitiers) depuis avril 2023

Diplômes : DESS Pratiques et Politiques Locales de Santé (Université de Lille - 59), Licence et Maîtrise de sociologie (Université de Poitiers - 86).

Chargée d'études et de recherches dans différents champs de la vulnérabilité : handicap adulte, personnes âgées (en EHPAD, à domicile).

Organisation de journée d'études et de colloques (protection de l'enfance, accès au dépistage des cancers des personnes handicapées vieillissantes).

Organisation, animation et suivi de groupes de travail (aidants familiaux, professionnels du sanitaire et du médico-social intervenant auprès des personnes en situation de handicap).

Formatrice : ingénierie pédagogique, animation.

Domaines particuliers : conduite de projets, politiques sociales, médico-sociales et sanitaires, santé publique, évaluation des besoins, dispositifs intégrés, personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et handicapées).

## **Patricia FIACRE**

Sociologue et démographe

Conseillère technique au CREAI Nouvelle-Aquitaine (antenne de Poitiers) depuis mai 2017.

Diplômes : Diplôme d'études approfondies – Diplôme de démographie générale et Maîtrise de sociologie, option démographie.

Chargée d'études puis cheffe du service des études au CREAI Ile-de-France de 2001 à 2017.

Spécialisée sur l'analyse de la complexité, met en lien les résultats des travaux d'études et de recherches avec les axes de formation souhaités par les structures sociales et médico-sociales. Les derniers axes d'études et de formation développés sont l'organisation des réponses sur les territoires (diagnostic territorial partagé, dispositifs intégrés, réformes en cours), la personnalisation des parcours, le fonctionnement des groupes d'entraide mutuelle et la mise en œuvre de la réforme SERAFIN PH.

Domaines particuliers : politiques sociales, médico-sociales et sanitaires, évaluation des besoins, droits des personnes vulnérables, autodétermination, participation sociale, enfants protégés et en situation de handicap, évaluation interne.

## **Elisabeth LAPLAGNE**

Ingénieur pédagogique

Conseillère technique au CREAI Nouvelle-Aquitaine (antenne de Brive) depuis mars 2021

Diplômes : DESS Gestion des établissements de santé – Maîtrise Administration Economique et Sociale, Licence Administration Publique.

Spécialisée dans l'ingénierie pédagogique (expérience de près de 20 années en tant que consultant en formation auprès des professionnels du secteur médico-social). Formatrice, chargée d'études, gestion de projets, animation de groupes.

Domaines particuliers : évaluation interne, gestion, conduite de projets, recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

### **Marianne SCHMITT**

Sociologue et Formation de Tuteur aux Majeurs Protégés.

Conseillère technique du CREAI Nouvelle-Aquitaine depuis 2010

Diplôme : Master 2 professionnel de Sciences sociales appliquées au développement social, Formation de Tuteur aux Majeurs Protégés

Accompagnement à l'évaluation interne avec l'outil ARSENE d'organismes gestionnaires, d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (Handicap enfants et adultes, protection de l'enfance, personnes âgées...).

Animation de formations aux RBPP de l'ANESM (transversales, en protection de l'enfance, en MAS-FAM...) et de formations-actions sur l'actualisation du Projet personnalisé, du Projet pour l'enfant, sur les adolescents en difficultés multiples.

Diffusion du référentiel d'évaluation des situations familiales CREAI-ONED auprès de plusieurs conseils départementaux.

Domaines particuliers : évaluation interne, recommandations de bonnes pratiques HAS – ANESM, protection de l'enfance

### **Agathe SOUBIE**

Psychologue du travail

Conseillère technique au CREAI Nouvelle-Aquitaine 2008.

Diplômes : Diplôme de psychologue du travail et DU Ressources Humaines en Psychologie des organisations

Interventions et études dans les différents champs de la vulnérabilité : handicap enfant (jeunes sourds, publics en IME, ITEP, SESSAD...), handicap adulte (LCA, handicap psychique, autisme, ESAT...), personnes âgées (en EHPAD, à domicile), protection de l'enfance (évaluation des situations de danger, adolescents à difficultés multiples), inclusion sociale (mandataires judiciaires, maison relais) ; organisation de colloques (prévention RPS, développement du pouvoir d'agir) ; appui aux démarches de prévention de la maltraitance, RPS et QVT, diagnostic pré-CPOM, évaluation interne, actualisation du projet d'établissement...

Domaines particuliers : Bienveillance, protection de l'enfance, participation des personnes, gestion de la violence et des comportements problèmes, recommandations de bonnes pratiques HAS - ANESM

# CHARTRE des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) et de la Fédération ANCREAI

(Adoptée le 3 avril 2014 par l'Assemblée Générale de l'ANCREAI)

## PREAMBULE

Afin de préciser le sens de leurs interventions, leur cadre ainsi que les relations au sein du réseau, les CREAI et l'Association Nationale des CREAI se sont dotés de la présente charte. Le respect de ses termes est une condition de la participation des CREAI à l'ANCREAI.

## VALEURS

Les valeurs qui unissent les CREAI au sein de l'ANCREAI et les mobilisent sur leurs territoires sont les suivantes :

- Respect des droits de l'Homme et de la démocratie,
- Respect de la laïcité,
- Solidarité et refus de la pauvreté et des exclusions,
- Reconnaissance de chaque individu et de ses droits,
- Utilité sociale et non-lucrativité de leurs actions.

Elles constituent le fondement de leurs interventions auprès des acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

## ETHIQUE

Au service de l'intérêt général, les interventions des CREAI et de l'ANCREAI, quelle que soit leur nature :

- privilégient l'intérêt de la personne, le respect de ses droits et la réalisation de ses potentialités, par rapport à toute autre logique institutionnelle, managériale ou financière,
- visent l'amélioration continue de la qualité du service rendu à la personne en situation de vulnérabilité, dans le cadre des politiques publiques,
- s'appuient sur une interrogation permanente et partagée de la pertinence de leurs actions.

## REGLES DEONTOLOGIQUES

- Les CREAI et l'ANCREAI s'engagent à garantir vis-à-vis des différents acteurs publics et privés des champs social, médico-social et sanitaire, par le cadre institutionnel qu'ils se donnent :
  - l'impartialité de leur positionnement vis-à-vis des différents acteurs,
  - l'autonomie de leur gouvernance.

- Organismes territoriaux au positionnement transversal, les CREAI s'engagent à respecter des principes d'interventions garantissant :
  - la lisibilité de leurs missions,
  - la clarté des rôles tenus et l'absence de conflits d'intérêt,
  - la confidentialité des informations détenues, qu'elles concernent les personnes ou les institutions,
  - le recours à des méthodes rigoureuses et la production de connaissances fiables,
  - la recherche de la qualité et de l'amélioration continue de leurs prestations.

## ENGAGEMENTS DE FONCTIONNEMENT EN RESEAU

L'ANCREAI s'engage à :

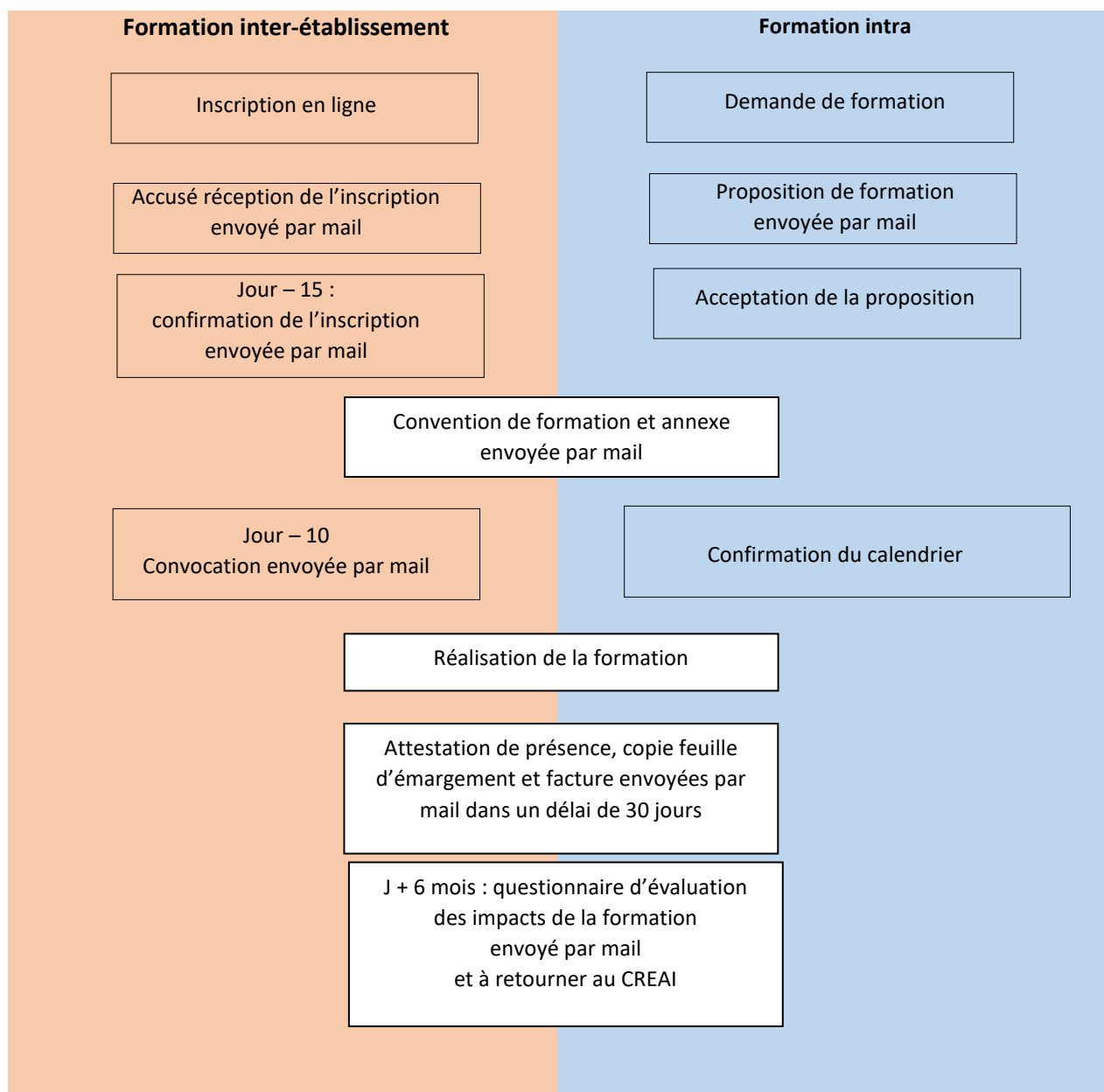
- représenter le réseau aux niveaux national et international,
- favoriser les collaborations entre CREAI,
- assurer l'équité dans le traitement des CREAI,
- soutenir les CREAI,
- promouvoir les travaux des CREAI dans ses relations avec les instances nationales ou internationales,
- garantir l'accès aux services rendus par les CREAI sur l'ensemble du territoire national,
- informer le réseau des travaux conduits par l'ANCREAI ou par les CREAI.

Chaque CREAI s'engage à :

- adopter la présente Charte,
- adhérer à l'ANCREAI et respecter ses statuts et son règlement d'association,
- contribuer au renforcement de l'action et de la légitimité de l'ANCREAI comme tête de réseau des CREAI,
- valoriser l'action de l'ANCREAI et du réseau auprès de ses interlocuteurs,
- participer aux rencontres des instances de l'ANCREAI,
- informer l'ANCREAI de l'ensemble des travaux qu'il conduit dans sa région,
- participer, au niveau national, à la construction et à la consolidation de méthodologies et d'outils communs,
- favoriser, chaque fois que cela est possible et pertinent, des collaborations avec d'autres CREAI, en cohérence avec les orientations de l'ANCREAI, et les inscrire dans un cadre conventionnel.

# Modalités pratiques

## Le parcours formation



## Inscription aux sessions de formation inter-établissements

Inscription en ligne sur <https://creai-nouvelleaquitaine.org/formations/>

(Bulletin d'inscription également disponible sur le site Internet ou sur simple demande)

La date limite d'inscription est fixée à 20 jours ouvrés avant le démarrage de la session et dans la limite des places disponibles.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine s'engage à informer l'établissement 15 jours ouvrés avant le début de la formation, de sa confirmation ou de son annulation (le CREAI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant).

En cas d'annulation de l'inscription avant la date limite d'annulation (15 jours ouvrés avant la session), des frais de dédit seront retenus. Les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte à partir de la date limite d'annulation (15 jours ouvrés avant la session), le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacement des participants seront admises.

### Condition d'accès aux personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap et / ou ayant des besoins particuliers pour assister aux formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation) doivent contacter le CREAI.

Coordonnées du référent handicap : Thierry DIMBOUR, Directeur du CREAI Nouvelle-Aquitaine.

### Coût pédagogique

	Tarif tout public	Tarif adhérents*	Tarif Contribuant Volontaire*
<b>Formation inter-établissements</b> (Bordeaux – Poitiers - Limoges)	<b>200 €</b> personne / jour	<b>170 €</b> personne / jour	<b>140 €</b> personne / jour
<b>Formation en intra dans un établissement ou service</b> (groupe de 12 à 15 personnes)	<b>1 400 € / jour</b>	<b>1 250 € / jour</b>	<b>1 000 € / jour</b>

*Le CREAI n'est pas assujetti à la TVA (Exonération TVA, art. 262 ter-I du code général des impôts)*

**Pour toute information complémentaire,**

**Contactez Nadia ECALLE**

**par mail : [nadia.ecalle@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:nadia.ecalle@creai-nouvelleaquitaine.org)**

**ou par tél : 05 57 01 36 60**



## Méthodes pédagogiques et d'évaluation

### Méthodes pédagogiques :

Tout au long de la formation, le formateur privilégie les **méthodes actives et participatives** afin de favoriser les apprentissages des stagiaires. Ces travaux prennent la forme d'ateliers, brainstorming, études de cas, mises en situation, photolangage, quizz, autoévaluation... Ils sont complétés par des **apports théoriques du formateur** (démonstrations, PowerPoint, bibliographie...).

Ce dernier veille en permanence à **varier les méthodes, supports et outils** ainsi que les **adapter** autant que de besoin **au public formé** (ex. outils FALC...)

### Modalités d'évaluation de la formation :

1. En cours de formation, évaluation formative permettant au formateur de mesurer :

- L'adhésion et la compréhension du stagiaire tout au long de la formation
- L'acquisition de connaissances et de compétences conformément aux objectifs pédagogiques
- La transférabilité des nouveaux acquis dans les pratiques professionnelles

L'évaluation formative permet au formateur d'adapter la progression pédagogique en fonction des besoins du groupe, d'identifier et de lever les freins à l'apprentissage et de s'assurer de l'atteinte des objectifs pédagogiques en fin de formation.

- Outils : quizz, jeux, mises en situation, études de cas, outils d'auto-évaluation, avancement de travaux dont intersession...

2. A l'issue de la formation

- Remise d'un questionnaire d'évaluation de la formation permettant de mesurer la satisfaction générale du candidat quant à l'atteinte des objectifs de formation.
- Animation d'un tour de table par le formateur afin d'évaluer la qualité des interventions ainsi que l'utilité professionnelle perçue par le stagiaire.

## Conditions générales de vente

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine, Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, déploie son action en direction de l'ensemble des acteurs locaux qui interviennent en faveur des personnes en situation de vulnérabilité : Personnes en situation de handicap (enfants/adultes), mineurs ou majeurs protégés, citoyens exclus, personnes âgées dépendantes ou fragiles.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine propose aujourd'hui un ensemble de missions :

- **Actions d'animations, informations et formations sur les évolutions des politiques publiques ;**
- **Observation sociale et médico-sociale ;**
- **Assistance technique** des associations, des établissements publics, des acteurs institutionnels et des autres promoteurs pour accompagner l'élaboration des projets ou l'évolution des pratiques professionnelles ;
- **Diffusion des connaissances** auprès des professionnels de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire ;
- **Accompagnement des associations, des établissements et services pour la réalisation de l'évaluation interne.**

Son siège social est fixé à Bordeaux, Espace Rodesse, 103 Ter rue Belleville (33000). L'association est également implantée par des antennes à Saint-Benoît (86) et Brive (19).

Organisme de formation déclaré sous le numéro 72 33 00588 33 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).

### 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation (inter-établissements et intra-établissement) effectuées par le CREAI Nouvelle-Aquitaine.

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve par l'organisme gestionnaire, l'établissement ou le service, ainsi que l'adhésion aux présentes conditions générales de vente.

### 2. Les Formations inter-établissements

#### 2.1 L'inscription

L'offre des formations inter-établissements est disponible sur le site du CREAI Nouvelle-Aquitaine ([www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org)) ou sur simple demande par mail ([info@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:info@creai-nouvelleaquitaine.org)).

L'inscription aux sessions de formation inter-établissements se fait en ligne sur le site du CREAI (Bulletin d'inscription également disponible sur le site Internet ou sur simple demande).

La date limite d'inscription est fixée à 20 jours ouvrés avant le démarrage de la session et dans la limite des places disponibles.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine s'engage à informer l'établissement 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

#### 2.2 La convention de formation

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine établit une convention de formation que le commanditaire (ou le stagiaire) s'engage à lui retourner signée.

La formation ne pourra pas être dispensée si la convention de formation n'est pas signée.

#### 2.3 Les conditions d'annulation, de report, de remplacement

Le CREAI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant ou si toute circonstance indépendante de sa volonté l'y oblige.

Les participants en seront informés 15 jours ouvrés avant le démarrage et les frais d'inscription éventuellement déjà versés feront l'objet d'un remboursement.

En cas d'annulation de l'inscription par le commanditaire moins de 15 jours ouvrés avant la session, des frais de dédit seront retenus, après ce délai les frais d'inscription resteront dus. Les remplacements sont acceptés jusqu'à 5 jours avant le démarrage de la formation.

En cas d'absence non signalée, le CREAI facturera les frais d'inscriptions.

#### 2.4 Les conditions financières

Le règlement est à effectuer dès réception de la facture éditée à l'issue des journées de formation, par chèque bancaire ou par virement. Le CREAI Nouvelle-Aquitaine s'engage à adresser la facture dans un délai de 45 jours maximum.

Les tarifs du CREAI Nouvelle-Aquitaine s'entendent nets de taxes (exonération de taxes CGI Art.261 7-1).

#### 2.5 Les obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à suivre la formation à laquelle il s'est inscrit avec assiduité et régularité.

Il signe en début de chaque demi-journée la feuille d'émargement mise à disposition par le formateur.

### **3. Les formations intra-établissement**

Les dispositions du présent article s'appliquent aux formations développées sur mesure et exécutées dans les locaux de l'organisme gestionnaire, de l'établissement ou du service mis à disposition par ceux-ci, ou dans les locaux du CREAI Nouvelle-Aquitaine (siège ou antennes).

#### **3.1 Les documents contractuels**

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition comprenant les objectifs, le programme de la formation, le calendrier prévisionnel, le tarif...

Après acceptation, le CREAI Nouvelle-Aquitaine établit une convention de formation que le commanditaire devra lui renvoyer signée et apposer son cachet, ainsi que l'annexe de la convention précisant la liste des stagiaires prévus pour participer à la formation.

#### **3.2 La réalisation**

Le calendrier est fixé d'un commun accord entre le commanditaire et le CREAI.

Les stagiaires restent liés à leur entreprise et rémunérés par celle-ci pendant la formation. Ils restent soumis à la réglementation des accidents au titre de leur activité principale suivant les textes législatifs en vigueur. Chaque séance de formation fera l'objet d'un émargement au début de chaque demi-journée.

Une attestation de présence des stagiaires aux sessions de formation sera délivrée à l'établissement lors de l'envoi de la facture correspondante si et seulement si le stagiaire signe et renseigne correctement la feuille d'émargement présentée par le formateur lors de son intervention.

#### **3.3 Les conditions d'annulation, de report, de remplacement**

Le CREAI se réserve le droit de proposer une modification du calendrier (report ou annulation) si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y oblige.

Le commanditaire peut annuler la formation sans frais en respectant un délai de 30 jours avant le début de la première session de la formation par écrit. Après ce délai, le CREAI se réserve la possibilité de facturer 50 % des sessions de formation non réalisées.

En cas d'empêchement d'un stagiaire initialement inscrit à la formation, le commanditaire a la possibilité de le remplacer par un autre professionnel de profil identique et ayant les mêmes besoins de formation jusqu'au jour de la formation et sans frais supplémentaire.

#### **3.4 Les conditions financières**

Le règlement est à effectuer dès réception de la facture éditée à l'issue des journées de formation, par chèque bancaire ou par virement. Le CREAI Nouvelle-Aquitaine s'engage à adresser la facture dans un délai de 45 jours maximum.

Les tarifs du CREAI Nouvelle-Aquitaine s'entendent nets de taxes (exonération de taxes CGI Art.261 7-1).

#### **3.5 Les obligations du stagiaire**

Le stagiaire s'engage à suivre la formation à laquelle il s'est inscrit avec assiduité et régularité.

Il signe en début de chaque demi-journée la feuille d'émargement mise à disposition par le formateur.

### **4. Responsabilité**

Le CREAI ne pourra pas être tenu responsable d'un dommage issu de l'inexécution de la convention de formation résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident de l'intervenant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externe au CREAI Nouvelle-Aquitaine, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au CREAI Nouvelle-Aquitaine.

### **5. Protection des données à caractère personnel**

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine est très attaché à la protection des données à caractère personnel et agit en tant que Responsable de Traitement dans le cadre des conventions signées avec les commanditaires avec pour base légale la bonne exécution de la dite-convention dont l'objet est rappelé dans l'article premier.

Les informations recueillies sont limitées à l'objet de la convention et leur durée de conservation répond aux obligations légales, en l'occurrence 10 ans à compter de la date de facturation.

Les données recueillies concernent l'identité des personnes, les coordonnées nécessaires à l'envoi de la convocation, ainsi que toute information nécessaire à l'exécution de la convention. Les destinataires de ces données sont le CREAI Nouvelle-Aquitaine et ses sous-traitants nécessaires à la bonne exécution du traitement des données. Les données à caractère personnel pourront également être transmises à des organismes tiers aux seuls fins de répondre à une obligation légale.

Les personnes physiques concernées par une convention de formation disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement, dans les limites imposées par la réglementation en vigueur en exerçant leur droit auprès du DPO du CREAI Nouvelle-Aquitaine qui peut être joint en envoyant un mail à [dpo@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:dpo@creai-nouvelleaquitaine.org) ou un courrier à DPO /CREAI Nouvelle Aquitaine – Espace Rodesse, 103 Ter rue Belleville, CS 81487, 33063 Bordeaux Cedex. Les personnes concernées peuvent également exercer un recours auprès de la CNIL.

La structure s'engage à communiquer auprès des personnes inscrites, les informations figurant dans cet article et en particulier l'exercice de leur droit pour les personnes concernées par ce traitement.

## **6. Propriété intellectuelle**

Les contenus et supports pédagogiques utilisés par les intervenants du CREAI Nouvelle-Aquitaine sont protégés par la propriété intellectuelle.

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le stagiaire et son employeur s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son entreprise non participants à la formation, ou encore à des tiers, les dits supports ou ressources pédagogiques, sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du CREAI Nouvelle-Aquitaine.

## **7. Confidentialité**

Toutes les informations (hors celles accessibles au public) dont le CREAI Nouvelle-Aquitaine ou le commanditaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

## **8. Communication**

Le commanditaire autorise expressément le CREAI Nouvelle-Aquitaine à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une formation et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents de communication, notamment sur son site internet, dans des entretiens avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, dans le rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de disposition légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **9. Droit applicable et attribution de compétences**

Le droit français est applicable.

Les parties s'engagent à rechercher des modalités de règlement amiable aux difficultés qui pourraient résulter de la présente convention.

A défaut, les litiges relèvent de la compétence des instances locales.

## Règlement intérieur

Le règlement intérieur de formation du CREAI Nouvelle-Aquitaine est affiché dans la salle de formation. Il est également consultable sur demande auprès du formateur qui en dispose d'une copie. Il précise les conditions d'organisation des formations, et notamment :

- Les règles d'hygiène et de sécurité : consignes d'incendie, en cas d'accident, l'interdiction de fumer, ...
- Les règles de discipline : respect du cadre de la formation, horaires de formation, usage du matériel, ...
- La représentation des stagiaires dans le cadre d'une formation longue (135 heures)
- L'accessibilité des formations avec la possibilité de la prise en compte des besoins d'adaptation des stagiaires en situation de handicap.

Le règlement intérieur peut également vous être adressé sur demande par mail : [info@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:info@creai-nouvelleaquitaine.org)

## Lexique

**ANAP** : Agence Nationale d'Appui à la Performance  
**ANESM** : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASE** : Aide sociale à l'enfance  
**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce  
**CASF** : Code de l'action sociale et des familles  
**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
**CIF** : Congé individuel de Formation  
**CIH** : Comité Interministériel du Handicap  
**CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique  
**CNIL** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés  
**CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie  
**CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
**CRA** : Centre Ressources Autisme  
**CVS** : Conseil de la vie sociale  
**DESS** : Diplôme d'études supérieures spécialisées  
**DITEP** : Dispositif Intégré Thérapeutique, Educatif et Pédagogique  
**DPO** : Délégué à la protection des données  
**DTP** : Diagnostic territorial partagé  
**DU** : Diplôme Universitaire  
**DUER** : Document unique d'évaluation des risques professionnels  
**DREES** : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques  
**ERHR** : Equipe Relais Handicaps Rares  
**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
**ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail  
**ESMS** : Etablissements et Services Médico-Sociaux  
**FALC** : Facile à lire et à comprendre  
**FAM** : Foyer d'accueil médicalisé  
**FINESS** : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux  
**GEM** : Groupes d'Entraide Mutuelle  
**GEVA** : Guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées  
**GEVASCO** : Guide d'évaluation scolaire  
**HAS** : Haute Autorité de Santé  
**IME** : Institut Médico-Educatif  
**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques  
**ITEP** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique  
**MAIA** : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie  
**MAS** : Maison d'accueil médicalisée  
**MDS** : Maison du Département des Solidarités  
**ONED** : Observatoire National de l'Enfance en Danger  
**PACQ** : Plan d'amélioration continue de la qualité  
**PASA** Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA)  
**PMI** : Protection maternelle et infantile  
**PMND** : Plan Maladies Neuro-dégénératives  
**PPE** : Projet pour l'enfant  
**QVT** : Qualité de vie au Travail  
**RAPT** : Réponse accompagnée pour tous  
**RBPP** : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles  
**RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données  
**RPS** : Risques psychosociaux  
**SAD** : Service à domicile  
**SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile  
**SSIAD** : Services de soins infirmiers à domicile  
**SPASAD** : Services polyvalents d'aide et de soins à domicile)  
**UHR** : Unités d'Hébergement Renforcées



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*

**Espace Rodesse**  
**103ter rue Belleville – CS 81487**  
**33063 Bordeaux Cedex**  
**05 57 01 36 50**  
**[info@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:info@creai-nouvelleaquitaine.org)**  
**[www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org)**

**Antennes :**

- **Poitiers** : 2 rue des Anciennes Serres, 86280 Saint Benoit  
05 86 30 04 95
- **Brive** : La Base CCI, 10 avenue Général Leclerc, 19100 Brive La Gaillarde  
05 57 01 36 56



processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée  
au titre de la catégorie suivante :  
actions de formation

Formation Continue : n° d'existence 72 33 005 88 33  
*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »*

SIRET n° 781.848 767.00054

APE n° 853 H